

MIRABEL

VOUS INFORME

Vol. 6, n° 5

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Mars 2020

Annnonce d'investissements et de création d'emplois

L'industrie aéronautique de Mirabel se déploie en force



De gauche à droite (lors de l'annonce d'Airbus) : M. Alan DeSousa, maire de l'arrondissement Saint-Laurent, M. Guillaume Faury, président-directeur général d'Airbus, Mme Sylvie D'Amours, ministre responsable des Laurentides, M. François Legault, premier ministre du Québec, M. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Philippe Balducchi, président-directeur général d'Airbus Canada et M. Patrick Charbonneau, maire suppléant de Mirabel.

Les derniers jours ont été féconds pour l'industrie aéronautique mirabelloise, qui occupe une place de plus en plus prédominante au cœur de l'économie québécoise. Voici les plus récentes nouvelles qui témoignent de sa grande vitalité et de son rôle clé au Québec et au Canada.

Des investissements pouvant totaliser 1,4 milliard \$ dans l'A220

Tout d'abord, le premier ministre François Legault était présent à Mirabel le 20 février, aux côtés d'autres ministres de son cabinet et de dignitaires du milieu, pour rencontrer les

dirigeants d'Airbus, incluant le grand patron de l'entreprise, M. Guillaume Faury. Ce dernier s'est déplacé depuis la France pour venir annoncer qu'Airbus prévoit investir, en 2020 seulement, des sommes qui pourraient atteindre 1,4 milliard \$ dans l'avion A220, dont l'assemblage et la finition sont effectués à Mirabel.

M. Faury a indiqué, lors de cette occasion, qu'Airbus croit vraiment en cet avion. Il s'est aussi dit convaincu que l'A220 aura du succès à long terme et qu'il sera rentable.

Dans l'immédiat, l'investissement massif consenti par Airbus servira à améliorer la productivité et à réduire les coûts de fabrication de l'appareil.

Engagement du gouvernement pour aider les fournisseurs aéronautiques

Sur cette question, le gouvernement du Québec s'est engagé, lors de l'événement, à faire sa part pour favoriser la réduction des coûts de fabrication de l'A220. Pour ce faire, il compte venir en aide aux fournisseurs québécois de l'aéronautique qui travaillent, par exemple, à produire des composantes pour cet avion, afin qu'ils puissent augmenter leur compétitivité.

(Suite en page 2)

**CAMPS
DE JOUR**
DE MIRABEL

Cahier spécial à l'intérieur



RÉDACTION ET PRODUCTION Service des communications | IMPRESSION Hebdo Litho | PHOTO Yvan Labelle, Image-13, Clair Obscur | DISTRIBUTION Postes Canada
RENSEIGNEMENTS Service des communications, Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3 | TÉLÉPHONE 450 475-8653
SITE INTERNET www.ville.mirabel.qc.ca | COURRIEL communications@ville.mirabel.qc.ca | DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque nationale du Québec | TIRAGE 25 622 exemplaires

VILLE DE
MIRABEL

(Suite de la page 1)

« Cet engagement du gouvernement est une excellente nouvelle, qui aura assurément des retombées positives sur d'autres entreprises de chez nous », a indiqué le maire suppléant, M. Patrick Charbonneau, présent lors de cet événement.

D'après les chiffres fournis par Airbus, un total de 658 commandes ont été reçues en date de janvier 2020 (95 commandes pour le modèle A220-100 et 563 commandes pour le modèle A220-300). Au cours du premier mois de l'année à lui seul, Airbus a ajouté 58 nouvelles commandes dans son carnet bien garni.

Lauak Canada : création d'une centaine d'emplois à Mirabel!

Dès le lendemain de l'annonce majeure d'Airbus, le 21 février, c'était au tour de l'entreprise Lauak Canada, qui se spécialise dans la fabrication de tubes servant au transport de carburant, d'eau et d'air dans les avions, d'annoncer qu'elle investira massivement dans son usine de Mirabel.

Lauak Canada injectera en fait tout près de 37 M \$ pour agrandir ses installations, acquérir de l'équipement numérique et faire de cette usine un centre d'excellence de l'aéronautique à la pointe de

la technologie. Ce dernier sera doté d'un bureau d'étude chargé de développer des produits et des procédés innovants.

Lauak Canada a annoncé du même coup la création d'un programme de formation de la main-d'œuvre, pour répondre aux défis qui se posent en matière de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre spécialisée en aérospatiale.

La ministre du Développement économique, l'honorable Mélanie Joly, était présente à Mirabel pour annoncer un soutien financier du gouvernement du Canada de l'ordre de 3 M \$, qui permettra à l'entreprise d'acquérir des équipements pour son centre d'excellence.



La ministre Mélanie Joly a visité l'entreprise mirabelloise Lauak Canada en compagnie de M. Guillaume Bajolet, vice-président Amérique du Nord.

Il s'agit là d'un autre projet innovant et porteur, qui bonifiera l'écosystème aéronautique mirabellois!

Air Canada signe une entente pour la maintenance de ses avions à Mirabel

Le 24 février, c'est Air Canada qui annonçait une grande nouvelle : la signature d'une lettre d'intention avec Avianor, prévoyant une entente de dix ans pour la maintenance de sa flotte d'appareils A220.

Cette entente, conditionnelle à ce que la fusion prévue d'Air Canada avec Transat A.T. se réalise, permettra à Avianor de consolider son expertise en maintenance, modification et finition d'avions, d'obtenir des contrats de maintenance d'autres exploitants de l'A220 et d'encourager d'autres fournisseurs de l'appareil à s'établir à proximité. Tout cela contribuant à l'établissement d'un centre d'excellence nord-américain en maintenance d'avions à Mirabel.

L'entreprise Avianor, qui emploie déjà plus de 350 personnes à YMX – l'Aérocité internationale de Mirabel, prévoit ainsi construire un nouveau hangar adjacent aux installations de fabrication de l'A220 d'Airbus.

Cette autre nouvelle d'envergure stimulera certainement de nouveaux investissements en aéronautique, ainsi que la création de plus d'emplois de qualité en maintenance d'avions à Mirabel!

La saison des sucres est lancée

Que le sirop coule à flots!



C'est le 3 mars dernier qu'a été officiellement lancée la saison des sucres 2020 dans les Laurentides par Tourisme Mirabel, en collaboration avec le Syndicat des producteurs et productrices acéricoles Outaouais-Laurentides, la Fondation de la Commanderie de l'érable et la Ville de Mirabel.

La quatrième édition de cet événement, qui a eu lieu en présence d'intervenants du milieu, est en quelque sorte le coup d'envoi de la saison des sucres, elle-même annonciatrice de l'arrivée du printemps.

Il est intéressant de souligner qu'en toile de fond à cet événement, le Québec célèbre cette année le 100^e anniversaire officiel de l'acériculture. L'industrie acéricole a en effet une histoire des plus riches, enchâssée au cœur du patrimoine québécois. Il s'agit aussi d'une industrie prospère et lucrative, au Québec en général, et à Mirabel en particulier.

En fait, la Ville de Mirabel est fière de se démarquer au sein de cette industrie et d'être une ville d'importance en matière de mise en valeur de cette richesse qu'est l'érable. Sur les plans de la production et de la distribution, on compte notamment une vingtaine de cabanes à sucre sur le territoire de Mirabel, et de très nombreux points de vente et de distribution des produits faits de l'érable.

L'érable faisant partie de l'identité culturelle et culinaire québécoise, il importe de saluer et d'encourager le savoir-faire et le travail des acériculteurs mirabellois.

Pour se sucrer le bec à Mirabel, le seul embarras est celui du choix...

Le temps des sucres au Parc régional du Bois de Belle-Rivière

Le Parc régional du Bois de Belle-Rivière invite le grand public à prendre part aux activités familiales offertes pour le temps des sucres.

Tous les dimanches, entre le 8 mars et le 5 avril inclusivement, de 11 h à 17 h, les gens sont invités à parcourir l'érablière ancestrale du parc, ainsi que ses six kilomètres de sentiers pédestres.

Vous pourrez y visiter la sucrerie moderne pour y découvrir la technique d'exploitation de l'eau d'érable à la chaudière ainsi qu'à la tubulure pour la confection des produits de l'érable. Vous pourrez ainsi comprendre l'effet de la montée de la sève, la façon d'entailler les érables, la collecte de l'eau et les procédés de transformation.

Divers produits de l'érable seront également en vente à la sucrerie d'antan et une dégustation de tire sur la neige sera offerte au coût de 2,50 \$.



Désormais chez les professionnels

Francis Martin, prêt pour l'Ironman du Texas

Résident de Mirabel depuis quelques années, Francis Martin prendra part à l'Ironman 70,3 au Texas, le 5 avril prochain. Cette compétition, qui sera sa première de la saison, sera suivie de plusieurs autres telles que l'Ironman de Chattanooga au Tennessee et celui du Mont-Tremblant en août 2020.

Exerçant le triathlon longue distance depuis 2014, Francis a gravi progressivement les échelons, accédant en cours de route au podium de l'Ironman de Mont-Tremblant, de Los Cabos et du Connecticut. Ses succès lui ont d'ailleurs permis d'accéder, en 2020, au niveau convoité de professionnel.

L'athlète et père de famille aura donc dès ce printemps un agenda bien garni entre les périodes d'entraînement et les compétitions. Il est d'ailleurs possible de suivre le cheminement de Francis par le biais de sa page Facebook : Francis Martin - Professional Triathlete.



Les Concordes Bantam B2 champions du Tournoi de Coaticook

L'équipe Bantam B2 des Concordes de Mirabel a remporté le titre de champion lors du tournoi provincial de Coaticook, qui a eu lieu du 6 au 9 février. De plus, les joueurs ont conclu leur saison la semaine dernière en terminant au premier rang du classement de leur catégorie de la Ligue de hockey des Laurentides. Félicitations à l'équipe et aux entraîneurs pour cette belle saison !



Bonne semaine de relâche à tous les étudiants mirabellois!

Explorez la nature...
en quatre temps !



www.boisdebelleriviere.com

Parc régional
éducatif
Bois de Belle-Rivière

Calendrier des événements

CLINIQUE D'IMPÔT GRATUITE

Une clinique d'impôt gratuite sera offerte aux Mirabellois à faible revenu par la Table de concertation communautaire mirabelloise, en collaboration avec le Centre d'action bénévole de Saint-Jérôme. Aucun rendez-vous n'est requis. Il suffit de se présenter sur place avec les documents pertinents.

Date : Le 26 mars 2020, entre 9 h et midi

Lieu : Centre culturel du complexe du Val-d'Espoir
(17700, rue du Val-d'Espoir, secteur de Saint-Janvier)

Renseignements : Anick Lorrain, au 450 848-6059 info@tccdemirabel.com

WHIST MILITAIRE

Réservez votre troisième dimanche après-midi du mois, à 13 h, pour apprendre et jouer au whist militaire, à l'église de Saint-Augustin, afin d'amasser des fonds pour la paroisse Sainte-Marie-Madeleine.

Coût : 5 \$ par personne

Dates : Les 15 mars, 19 avril et 17 mai 2020

Renseignements : Claudette Talbot, au 450 434-6245

PIÈCE DE THÉÂTRE DU COMITÉ DE COMMÉMORATION DE L'EXPROPRIATION

Dans le cadre du cinquantenaire de l'expropriation de Mirabel, le comité de commémoration de l'expropriation invite la population à assister à la pièce de théâtre *Vents contraires*. La production, commandée par le comité, est une œuvre originale du Théâtre du Mitan. Elle sera lue et interprétée par six comédiens qui raconteront, à leur façon, ce pan d'histoire.

Dates : Le vendredi 27 mars, à 19 h 30
Le samedi 28 mars, à 19 h 30
Le dimanche 29 mars, à 14 h

Lieu : Salle paroissiale de Sainte-Scholastique

Coût : 10 \$ par adulte / 5 \$ par étudiant

Cette pièce de théâtre s'adresse à un public de 14 ans et plus.

Renseignements ou réservation de billets :
commemorationmirabel@gmail.com

REPAS COMMUNAUTAIRES DE SAINT-AUGUSTIN

La Table de concertation communautaire mirabelloise offre aux Mirabellois la possibilité de bénéficier d'un repas communautaire trois services à faible coût (dîner incluant soupe et dessert) au Centre de l'Harmonie, de 11 h 30 à 12 h 45.

Veillez prendre note que les dates exactes des repas communautaires sont les suivantes: Les 10 et 24 mars, les 7 et 21 avril, les 5 et 19 mai ainsi que le 2 juin.

GROUPE D'ACHAT DE FRUITS ET LÉGUMES

La Table de concertation communautaire mirabelloise invite la population à prendre part au groupe d'achat de fruits et de légumes Le P'TIT panier vert. Pour vous procurer des paniers de légumes et de fruits à moindre coût, veuillez vous présenter aux endroits suivants, entre 15 h et 18 h.

- Centre culturel Patrick-Lepage
(secteur de Saint-Canut).
- Centre culturel du complexe Jean-Laurin
(secteur de Saint-Augustin)
- Centre d'hébergement multiservice de Mirabel
(secteur de Saint-Janvier)

Les dates auxquelles vous devez vous présenter sont les suivantes :

Les 4 et 18 mars, les 1^{er}, 15 et 29 avril, les 13 et 27 mai ainsi que le 10 juin.

Coût : 17 \$, payable à l'avance.

Renseignements : Guillaume Pronovost, 450 848-0219
coordo@tccdemirabel.com



Présentation des milieux naturels de Mirabel

Les milieux naturels vous intéressent? Vous désirez en savoir davantage sur les milieux naturels du territoire mirabellois? C'est votre chance. La présentation des milieux naturels de Mirabel aura lieu le 12 mars prochain, dès 18 h 30, au centre culturel du Domaine-Vert Nord (17530, rue Jacques-Cartier). Lors de la rencontre, vous pourrez découvrir les différents sites naturels de votre ville et ses écosystèmes. C'est un rendez-vous!



Vol de bateaux

Le Service de police de Mirabel cherche à identifier un suspect

Le Service de police de Mirabel sollicitent l'aide des citoyens afin d'identifier un suspect impliqué dans l'important vol de bateaux survenu le 5 janvier 2020, vers 23 h 30, à l'entrepôt Sport Marine, situé au 16250, rang Saint-Dominique. Les voleurs se sont alors emparés de plusieurs bateaux, totalisant une valeur approximative de 800 000 \$.

L'un des suspects est un homme blanc âgé d'une quarantaine d'années. Il portait une veste à carreaux de marque *Headrush* et un pantalon cargo.

Le Service de police de Mirabel recherche toute personne qui aurait pu être témoin de cet événement, ou qui pourrait permettre d'identifier le suspect.

Quiconque disposant d'information peut communiquer avec le responsable du dossier, le sergent-détective Hébert, au 450 475-2052. Il est également possible de se présenter au poste de police de Mirabel, situé au 14113, rue Saint-Jean, ou de communiquer de façon anonyme au 450 475-INFO 450 475-4636.

Le Service de police remercie la population de sa collaboration.

LES P'TITES HISTOIRES



Public visé
3 à 5 ans
accompagnés d'un adulte

Durée
30 minutes

Heure
10 h 30

Pour explorer la magie des mots
par des histoires et des comptines!

VENDREDI 24 JANVIER

Secteur de Saint-Augustin

VENDREDI 14 FÉVRIER

Secteur de Saint-Janvier

VENDREDI 6 MARS

Secteur du Domaine-Vert Nord

VENDREDI 3 AVRIL

Secteur de Saint-Augustin

VENDREDI 24 AVRIL

Secteur de Saint-Janvier

La présence et la participation d'un parent
sont obligatoires pendant l'activité.



Le nombre de places est limité.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE | À COMPTER DU 8 JANVIER



Charles Desmet choisi parmi les 20 meilleurs joueurs pee-wee

Charles Desmet, résident de Mirabel, vient d'être sélectionné parmi les 20 meilleurs joueurs de hockey du Québec, dans la catégorie pee-wee, lors du dévoilement du palmarès annuel « Les 20 meilleurs pee-wee du Québec » du Journal de Montréal, le 8 février dernier.

Le jeune attaquant de l'équipe des Diabolos de l'école Lucille-Teasdale est l'un des meilleurs buteurs de sa ligue, avec une saison de 33 filets en 21 parties chez les M13 majeurs.

Outre son talent naturel de marqueur, ce qui caractérise le jeune hockeyeur est, selon son entraîneur, la qualité de ses lancers ainsi que son coup de patin, qui lui permettent de se positionner pour tirer rapidement au but.

Cette reconnaissance a permis au jeune athlète de prendre part et de remporter la victoire, avec son équipe, au Tournoi international de hockey pee-wee de Québec, qui s'est déroulé du 12 au 23 février dernier, au Centre Vidéotron, à Québec. Non moins de 120 équipes provenant de 20 pays différents ont pris part à cet événement.

LE DIMANCHE 8 MARS

On change , on change la 

CONSEILS

www.mirabel.ca

VILLE DE
MIRABEL 

Mirabel soutient les Journées de la persévérance scolaire



Sandra St-Jean du PREL, Mélanie Payette, de l'Association de la maison des jeunes de Sainte-Scholastique, Rosalie Lorrain, Élouan Laflamme, Chloé Beaulieu, Roxanne Diné, agente au Carrefour Jeunesse Emploi de Mirabel, Anick Lorrain, directrice à la Table de concertation communautaire Mirabelloise, Claude Grenier, directeur général du Carrefour Jeunesse Emploi de Mirabel, Sabrina Juillet, coordonnatrice jeunesse ainsi que le maire suppléant, Patrick Charbonneau et les conseillers municipaux.

Le 17 février dernier, les membres du conseil municipal ainsi que les organisateurs des *Journées de la persévérance scolaire* ont tenu à souligner leur appui à la cause en portant le ruban blanc et vert qui y est associé.

Gala Reconnaissance de la persévérance

Les Journées de la persévérance scolaire se sont clôturées le 20 février dernier, avec la tenue du Gala de la persévérance scolaire, au centre culturel de Saint-Benoît.

Lors de la soirée, animée par le jeune mirabellois Antoine Vézina, plusieurs plaques honorifiques ont été remises. L'événement a aussi permis de mettre en lumière les efforts de 19 étudiants, ainsi que de 8 tuteurs et acteurs importants qui les ont accompagnés dans leur réussite scolaire.

La soirée s'est terminée avec la prestation du compositeur et interprète William Beauchamp et la lecture de textes marquants et inspirants par quatre jeunes participantes du projet de MOI's aile de l'école secondaire de Mirabel.

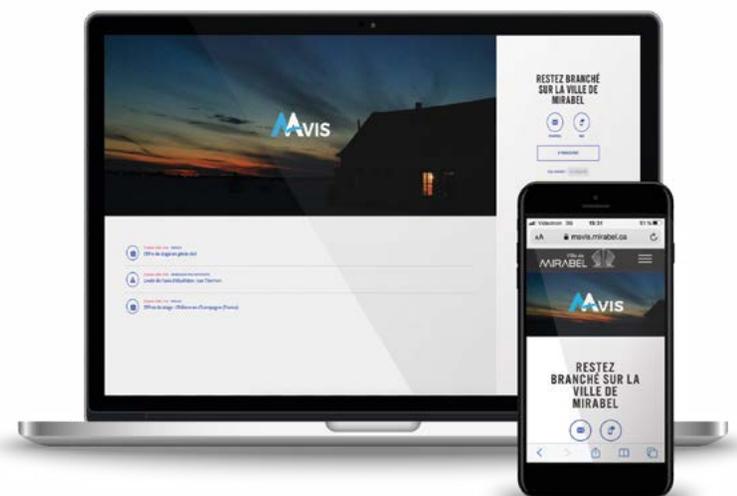


Championnats canadiens de patinage synchronisé

Les Éclipses intermédiaire remportent la troisième place

Pour la première fois de leur histoire, l'équipe de patinage synchronisé du CPA Unibel, les Éclipses intermédiaire, ont accédé au podium en remportant la médaille de bronze lors des championnats canadiens de patinage synchronisé qui ont eu lieu du 21 au 23 février dernier, à Calgary.

Les patineuses et le patineur de l'équipe avaient obtenu une troisième position lors des championnats régionaux au début du mois de février.



Êtes-vous abonné?

AVIS
mavis.mirabel.ca

Besoin d'un permis ou non?

Le Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la Ville de Mirabel souhaite rappeler que lorsque vous désirez effectuer des travaux à un commerce ou une industrie, l'obtention d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation peut être requise. Il est donc de mise de vérifier les règlements municipaux avant d'entreprendre un nouveau projet.

De manière générale, les travaux suivants nécessitent un permis ou un certificat :

- construire ou agrandir un bâtiment;
- démarrer une entreprise ou changer la vocation d'un terrain ou d'une construction;
- excaver le sol (déblai et remblai), que ce soit ou non dans le but de faire le commerce de la terre, du sable, du gravier, du roc ou de tout matériau d'extraction;
- déplacer ou démolir une construction;
- installer un bâtiment temporaire ou une maison mobile;

- creuser une piscine ou installer une piscine hors terre d'une profondeur de 1 mètre ou plus;
- édifier, agrandir, reconstruire, modifier, réparer, déplacer, apposer, installer ou peindre une enseigne ou un panneau-réclame;
- faire la vente de fleurs, de fruits, de légumes et de sapins de Noël durant une période temporaire;
- rénover ou réparer un bâtiment.

Un permis n'est pas requis si les travaux respectent les critères suivants :

- aucune modification n'est apportée aux formes extérieures, au plan, à la structure ou à tout autre élément de base du bâtiment;
- il s'agit de travaux mineurs engageant des déboursés de moins de 5 000 \$.

Sont considérées comme des travaux mineurs :

- le remplacement du revêtement de toiture;
- l'entretien des portes et des fenêtres sans changement aux dimensions des ouvertures;

- la construction, l'agrandissement ou la rénovation d'une remise de 18 mètres carrés et moins;
- l'installation ou l'entretien d'une clôture;
- la construction ou la rénovation d'une galerie, d'un balcon ou d'une terrasse pour un usage résidentiel;
- l'installation d'une thermopompe;
- l'installation d'un mat et d'autres objets d'architecture du paysage;
- l'installation d'un abri d'auto temporaire, de tambours et autres abris d'hiver temporaires;
- l'installation d'un conteneur temporaire portatif de type « mini-entrepôt ».

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'aménagement et de l'urbanisme, par téléphone au 450 475-2007, par courriel à l'adresse info.urbanisme@mirabel.ca ou en vous présentant à ce service, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

OÙ DOIT-ON METTRE NOS MATIÈRES RÉSIDUELLES?



LA CUISINE

Vous hésitez quant au bac qui doit recevoir les matières que vous produisez dans la cuisine? Ne vous inquiétez pas, nous vous avons préparé un guide qui vous aidera à mieux trier!



- Contenants et pots de plastique
- TOUS les plastiques qui s'étirent
♻️♻️♻️♻️ et ♻️
- Plats rigides
- Boîtes de carton propre
- Cartons de lait et de jus
- Assiettes et papier d'aluminium
- Boîtes de conserve, canettes
- Aérosols de crème fouettée
- Bouteilles et contenants en verre



- Plastiques qui ne s'étirent pas
- Emballages multimatériaux (ex: sacs de chips, emballages de barre tendre)
- Papiers essuie-touts souillés de produits chimiques
- Filets de fruits et de légumes
- Barquettes de styromousse
- Vaisselle en verre et en porcelaine



- Papiers essuie-touts souillés d'eau ou de nourriture
- Restes de table
- Os de viande
- Assiettes ou verres de carton souillés
- Papiers mouchoirs
- Bouchons de liège naturel

Programme incitatif pour les couches lavables 2020

Vous avez un nouveau-né et vous pensez prendre un virage VERT? La Ville de Mirabel offre un programme de subvention pour l'achat de couches lavables. Le programme offert jadis par la Maison de la famille est désormais administré par le Service de l'environnement.

Voici les conditions d'admissibilité :

- L'achat doit avoir été fait dans les 365 jours suivant la naissance de l'enfant;
- Le parent doit résider sur le territoire de Mirabel;
- Une seule demande par enfant sera accordée. Pour les naissances multiples, une demande par enfant doit être faite.

Conditions de remboursement :

- Fournir une copie du reçu d'achat des couches lavables;
- Fournir une copie du certificat de naissance de l'enfant;
- Fournir une copie du permis de conduire du parent;
- Le montant du remboursement sera de l'ordre de 50 % pour un montant maximal de 125 \$ (avant taxes), excluant les accessoires.

Pour pouvoir bénéficier de ce programme, veuillez remplir le formulaire ci-joint et le retourner par la poste à :

Ville de Mirabel
Service de l'environnement

COUCHES LAVABLES 2020
8106, rue de Belle-Rivière
Mirabel (Québec) J7N 2V8
ou par courriel : a.millette@mirabel.ca
Objet : Couches Lavables 2020

Les demandes seront traitées une fois par mois.

Les places sont limitées. Aucun remboursement ne sera fait au-delà du montant maximal autorisé.

À cet effet, vous trouverez toutes les informations sur le site web de la Ville à : mirabel.ca/ville/administration/subventions.

Ne tardez pas; des conditions doivent être respectées et les places sont limitées!

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION



Programme incitatif pour les couches lavables 2020

Prénom et nom du parent : _____

Adresse : _____

Téléphone: _____

Courriel: _____

Prénom et nom de l'enfant: _____

Date de naissance de l'enfant: _____

Date de la (ou des) facture(s): _____

Montant de la (ou des) facture(s): _____

NE PAS OUBLIER DE JOINDRE AU FORMULAIRE:

- Copie du certificat de naissance de l'enfant
- Copie du permis de conduire du parent
- Copie de la (ou des) preuve(s) d'achat

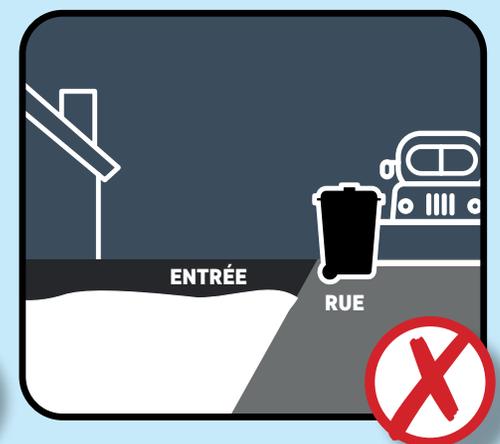
Signature: _____

Date: _____

Vérification de l'emplacement des bacs de collecte

Des inspecteurs sillonnent présentement les rues de la municipalité, et ce, pour quelques semaines encore. L'objectif de ces tournées est de s'assurer que les bacs soient disposés au bon endroit. Si vous revenez du travail et remarquez le bandeau montré à droite, c'est que l'inspecteur a constaté que votre bac était situé dans la rue avant le passage du camion de collecte.

Que vous ayez reçu ou non le message sur votre bac, le Service de l'environnement vous demande de porter une attention particulière à l'emplacement de vos bacs afin qu'ils soient disposés dans l'entrée charretière et non dans la rue. Cela facilitera les opérations de déneigement.



défi Concours québécois en entrepreneuriat
osentreprendre^{MD}

22^e édition
présenté par Desjardins



Inscrivez-vous d'ici le 10 mars 2020, 16 h
osentreprendre.quebec

PARTENAIRE PRÉSENTATEUR
Desjardins

PARTENAIRE EN TITRE
Québec

Denis Doré
Président d'honneur - 22^e édition
Président-directeur général et
cofondateur, Squeeze Studio Animation

PARTENAIRES PLATINE
QUÉBECOR

VIDÉOTRON
Affaires

PARTENAIRES ARGENT
CPA **Saputo** **SPEKTRUM**

Johanne Tessier 450 475-2008, poste 4068

**OBTENEZ
VOTRE PERMIS
DANS LE CONFORT
DE VOTRE FOYER!**

Rendez-vous au www.mirabel.ca,
à la section *Services en ligne*.



Appel de candidatures pour le Marché de Noël de Mirabel 2020



Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Mirabel, en collaboration avec Tourisme Mirabel, est heureux de vous annoncer que le Marché de Noël de Mirabel sera de retour pour une deuxième édition!

À sa première année, c'est plus de 9 600 personnes qui sont venues vivre la magie de Noël au Marché. Avec son village de Noël extérieur avec ses foyers chaleureux, ses 15 maisonnettes en bois et son décor féérique, le Marché de Noël de Mirabel est devenu un événement incontournable dans la région des Laurentides.

Afin d'offrir une variété de produits et de cadeaux des plus originaux, les organisateurs du Marché de Noël désirent inviter les artisans à soumettre leur candidature pour la deuxième édition, qui promet d'être encore plus magique!

Marché de Noël de Mirabel 2020:

**Centre culturel du complexe
du Domaine-Vert Nord**

(17530, rue Jacques-Cartier, Mirabel)

4-5-6 Déc. | 11-12-13 Déc. | 18-19-20 Déc.

Vendredi: 16 h à 21 h

Samedi: 10 h à 19 h

Dimanche: 10 h à 17 h

Pour de plus amples renseignements et pour recevoir le formulaire par courriel, veuillez communiquer avec:

Maryse St-Germain
Tourisme Mirabel

450 516-3338 ou au 450 258-0136
gestiontourismemirabel@gmail.com

Votre engin de recherche.



BIBLIOTHÈQUE

DE MIRABEL

mirabel.ca/biblio

AGENT DE SENSIBILISATION EN RÉSEAU D'EAU PLUVIAL

Service: Environnement
Domaine d'emploi: Environnement
Statut: Autre
Nombre de poste: 1
Numéro de concours: J0220-0762
Date d'affichage: Le 25 février 2020
Date de fin d'affichage: Le 11 mars 2020

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services d'un étudiant pour combler le poste d'agent de sensibilisation en réseau d'eau pluvial pour la période estivale 2020 au Service de l'environnement.

Relevant du directeur du Service, le titulaire du poste :

- effectue des recherches de validation du réseau pluvial afin d'y détecter des eaux d'infiltration et de captage;
- effectue du porte-à-porte afin de sensibiliser les résidents à la gestion des eaux pluviales;
- s'assure du respect du règlement d'arrosage en effectuant une patrouille et en émettant des constats d'infraction;
- sensibilise la population à l'économie d'eau potable;
- sera appelé à intervenir sur des dossiers environnementaux dont les bandes

riveraines, les séparateurs d'huile et d'amalgame ainsi que pour les trappes à graisse par le biais d'information et de sensibilisation;

- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- être étudiant au diplôme d'études professionnelles (DEP) en traitement de l'eau (les étudiants au cégep et à l'université dans un domaine relié à l'environnement ou aux sciences seront aussi considérés);
- être étudiant dans un établissement scolaire et avoir l'intention de retourner aux études à l'automne 2020;
- détenir un permis de conduire de classe 5 valide;
- être disponible pour travailler à temps complet le jour, le soir ou la fin de semaine, approximativement du 4 mai jusqu'au 14 août 2020 (horaire de 37,5 heures/semaine pouvant être réparti sur 5 ou 6 jours).

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Les conditions de travail sont celles prévues par la Loi sur les normes du travail. L'échelle salariale du poste débute à 14,10\$/heure.

AGENTS DE SENSIBILISATION - ENVIRONNEMENT

Service: Environnement
Domaine d'emploi: Environnement
Statut: Autre
Nombre de poste: 2
Numéro de concours: J0220-0751
Date d'affichage: Le 25 février 2020
Date de fin d'affichage: Le 11 mars 2020

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services d'étudiants pour combler les postes d'agent de sensibilisation pour la période estivale 2020 au Service de l'environnement.

Relevant du directeur du Service, le titulaire du poste :

- s'assure du respect du règlement d'arrosage en effectuant une patrouille et en émettant des constats d'infraction;
- sensibilise la population à l'économie d'eau potable, aux problématiques des matières résiduelles, à l'intérêt de faire du compostage en triant leurs résidus à la source et à recycler;
- sera appelé à intervenir sur des dossiers environnementaux dont les bandes riveraines, les séparateurs d'huile et d'amalgame ainsi que pour les trappes

à graisse par le biais d'information et de sensibilisation;

- effectue du porte-à-porte, tient des activités et met sur pied des kiosques;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- être étudiant au baccalauréat dans un domaine relié à l'environnement ou aux sciences (les étudiants au cégep seront aussi considérés);
- être étudiant dans un établissement scolaire et avoir l'intention de retourner aux études à l'automne 2020;
- détenir un permis de conduire de classe 5 valide;
- être disponible pour travailler à temps complet le jour, le soir ou la fin de semaine, approximativement du 4 mai jusqu'au 14 août 2020 (horaire de 37,5 heures/semaine pouvant être réparti sur 5 ou 6 jours).

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Les conditions de travail sont celles prévues par la Loi sur les normes du travail. L'échelle salariale du poste débute à 14,10\$/heure.

AIDE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Service: Direction générale
Domaine d'emploi: Direction générale
Statut: Autre
Nombre de poste: 1
Numéro de concours: J0220-0688
Date d'affichage: Le 25 février 2020
Date de fin d'affichage: Le 11 mars 2020

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services d'un étudiant pour combler le poste d'aide à la direction générale pour la période estivale 2020.

Relevant de l'adjointe exécutive à la direction générale, le titulaire du poste :

- effectue la saisie de documents;
- produit des documents sur les logiciels Word et Excel;
- fait du classement et des photocopies;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- diplôme d'études secondaires (DES) complété et étudier dans un domaine relié à la bureautique;
- être étudiant dans un établissement scolaire et avoir l'intention de retourner aux études à l'automne 2020;
- bonne connaissance des logiciels informatiques Word, Excel et Outlook;
- bonne connaissance de la langue française écrite et parlée.

HORAIRE DE TRAVAIL :

L'horaire de travail est de 32,5 heures par semaine du lundi au vendredi du 25 mai au 14 août 2020.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

L'échelle salariale du poste débute à 14,10\$/heure. Les conditions de travail sont celles prévues par la Loi sur les normes du travail.

CHARGÉ DE PROJETS /ÉTÉ 2020

Service: Mirabel économique
Domaine d'emploi: Soutien administratif et travail de bureau
Statut: Autre
Nombre de poste: 1
Numéro de concours: J0220-0754
Date d'affichage: Le 25 février 2020
Date de fin d'affichage: Le 11 mars 2020

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services d'un étudiant pour combler le poste de chargé de projets pour la période estivale 2020 à Mirabel économique.

Relevant du directeur, le titulaire du poste :

- met à jour la liste des entreprises et collecte certaines informations auprès de celles-ci;
- met à jour différentes statistiques sur la ville;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- être étudiant universitaire dans un

domaine relié à l'économie ou à l'administration (des étudiants au cégep seront aussi considérés);

- être étudiant dans un établissement scolaire et avoir l'intention de retourner aux études à l'automne 2020;
- détenir un permis de conduire de classe 5 valide ;
- avoir une bonne connaissance des logiciels informatiques Word, Excel et Outlook ;
- détenir une connaissance dans la mise en place et la gestion de base de données est considéré comme un atout.

HORAIRE DE TRAVAIL :

L'horaire de travail est de 35 heures par semaine du lundi au vendredi du 27 avril au 7 août 2020.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Les conditions de travail sont celles prévues par la Loi sur les normes du travail. Le taux horaire versé est le salaire minimum en vigueur plus 1,00\$.





RÉCRÉ-O-CAMPS PARC RÉGIONAL
DU BOIS-DE-BELLE-RIVIÈRE

DU 22 JUIN AU 14 AOÛT 2020

CAMPS DE JOUR

DE MIRABEL

(CAMPS FERMÉS LES 24 JUIN ET 1^{ER} JUILLET)

INSCRIPTION
DU 15 AU 24 AVRIL



5 À 13 ANS

Maternelle complétée ou avoir 6 ans au 30 septembre 2020.
Camps de jour offerts uniquement aux résidents de Mirabel.

PÉRIODE D'INSCRIPTION

EN LIGNE : du 15 avril, 9 h au 24 avril, 16 h 30.

EN PERSONNE : uniquement le 24 avril, de 9 h à 16 h 30,
au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
8515, rue Saint-Jacques.

APRÈS LE 24 AVRIL, AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTÉE.

IMPORTANT AVANT LE 9 AVRIL

Assurez-vous d'avoir votre code d'utilisateur et mot de passe,
ainsi que faire la mise à jour de vos informations dans votre dossier « famille ».
Vous n'avez pas de dossier « famille » ? Appelez-nous dès maintenant au 450 475-8656.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (Avant le 22 juin)

Visitez notre site web : www.campdejourmirabel.com

Courriel : camp@mirabel.ca

Téléphone : 450 475-8656

DEUX TYPES DE CAMPS DE JOUR

INSCRIPTION À LA SEMAINE

RÉCRÉ-O-CAMPS

Les activités se déroulent sur le site sélectionné lors de l'inscription (aucun transport fourni).

Activités extérieures (majorité) et intérieures possibles.
Baignade aux jeux d'eau.

Services de garde sur place.

Sites :

Secteur Saint-Augustin
Centre culturel Jean-Laurin
(8515, rue Saint-Jacques)

Secteur Saint-Janvier
École de la Croisée-des-champs
(13705, rue Lacroix)

École à l'Unisson
(13300, rue Paul VI)

Secteur Saint-Canut
Centre culturel Patrick-Lepage
(9960, boul. de Saint-Canut)

Secteur Domaine-Vert Nord
Centre culturel du Domaine-Vert Nord
(17530, rue Jacques-Cartier)

PARC RÉGIONAL DU BOIS-DE-BELLE-RIVIÈRE

Les activités se déroulent uniquement sur le site.

Le transport en autobus* s'effectue du point de service vers le parc régional du Bois-de-Belle-Rivière.

*Vous devez obligatoirement inscrire votre enfant au service de transport (inclus dans le coût du camp de jour) pour l'un des secteurs de Mirabel.

Activités extérieures. Baignade à la piscine, à la pataugeoire ou aux jeux d'eau.

Lieux de départs en autobus et des points de service de garde :

Secteur de Saint-Augustin
École la Clé-des-champs
(14700, rue Jean-Simon)

Secteur de Saint-Benoît
Centre culturel Saint-Benoît
(9175, rue Dumouchel)

Secteur de Saint-Canut
École Sainte-Anne
(9984, boul. de Saint-Canut)

Secteur de Saint-Hermas
Centre culturel Honorius – Lafond
(4305, rue Lalande)

Secteur de Mirabel-en-Haut
Parc de la Montagne
(16655, rue des Quatre-Saisons)

Secteur de Saint-Janvier
Centre culturel du complexe
du Val-d'Espoir
(17700, rue du Val-d'Espoir)

Secteur de Sainte-Scholastique
Édifice Landry
(9945, rue de Belle-Rivière)

Secteur du Domaine-Vert Nord
Centre culturel
du Domaine-Vert Nord
(17530, rue Jacques-Cartier)

Secteur du Domaine-Vert Sud
Parc des Champions
(17475, rue du Grand-Prix)

Description
des thématiques
disponibles au :
campdejourmirabel.com



Pour le bénéfice de l'enfant, il peut être intéressant d'alterner entre les deux formules de camp.

5 À 13 ANS*

Maternelle complétée
ou avoir 6 ans au 30 septembre 2020.

Horaire : 8 h 30 à 16 h

* Choix des thématiques / semaine / site

	SECTEUR DE SAINT-AUGUSTIN	SECTEUR DE SAINT-JANVIER		SECTEUR DE SAINT-CANUT	SECTEUR DU DOMAINE-VERT NORD	COÛT	
	Centre culturel du complexe Jean-Laurin	École de la Croisée-des-champs	École à l'Unisson	Centre culturel Patrick-Lepage	Centre culturel du Domaine-Vert Nord	Coût	Frais Service de garde
PLACES DISPONIBLES	220 places	100 places	100 places	120 places	120 places		
SEMAINE 1 22 au 26 juin Fermé le 24 juin	Far West	Royaume légendaire	Safari	Laboratoire scientifique	Les années festives	65 \$	30 \$
SEMAINE 2 29 juin au 3 juillet Fermé le 1 ^{er} juillet	Les confins de l'univers	Far West	Royaume légendaire	Safari	Laboratoire scientifique	65 \$	30 \$
SEMAINE 3 6 au 10 juillet	Dépasse-toi	Les confins de l'univers	Far West	Royaume légendaire	Safari	65 \$	30 \$
SEMAINE 4 13 au 17 juillet	Les festins	Dépasse-toi	Les confins de l'univers	Far West	Royaume légendaire	65 \$	30 \$
SEMAINE 5 20 au 24 juillet (Vacances de la construction)	Les années festives	Les festins	Dépasse-toi	Les confins de l'univers	Far West	65 \$	30 \$
SEMAINE 6 27 au 31 juillet (Vacances de la construction)	Laboratoire scientifique	Les années festives	Les festins	Dépasse-toi	Les confins de l'univers	65 \$	30 \$
SEMAINE 7 3 au 7 août	Safari	Laboratoire scientifique	Les années festives	Les festins	Dépasse-toi	65 \$	30 \$
SEMAINE 8 10 au 14 août	Royaume légendaire	Safari	Laboratoire scientifique	Les années festives	Les festins	65 \$	30 \$

RÉCRÉ-O-CAMPS

INSCRIPTION PAR GROUPE D'ÂGE SCOLAIRE

Horaires: 8 h 30 à 16 h

Étape 1: Choisissez la semaine désirée

Étape 2: Faites votre choix de lieu de départ en autobus (votre secteur de Mirabel)

Étape 3: Sélectionnez les semaines pour lesquelles vous aurez besoin du service de garde

PLACES DISPONIBLES	5-6 ans Maternelle complétée	6-7 ans 1 ^{ère} année scolaire complétée	7-8 ans 2 ^e année scolaire complétée	8-9 ans 3 ^e année scolaire complétée	9-10 ans 4 ^e année scolaire complétée	10-13 ans CLUB ADO 5 ^e ou 6 ^e année scolaire complétée	13 à 15 ans PROGRAMME D'ASPIRANT-MONITEUR (1 ^{ère} secondaire complétée ou avoir 13 ans au 30 septembre 2020)	Coût	Frais de service de garde
SEMAINE 1 22 au 26 juin Fermé le 24 juin	Voyage à travers le temps	Aventuriers de la nature	Animaux fantastiques	Escapade virtuelle	Olympiades	Tout au long de l'été, les thématiques proposées seront adaptées au Club Ado. Les jeunes participeront au choix de leurs activités selon leurs goûts.	Coût: 200 \$ (inclus deux chandails) Formation en animation, stage pratique en animation, activités de groupe Les jeunes viennent sur une base volontaire. Il n'est donc pas obligatoire d'être présent tous les jours. Par contre, ils doivent être inscrits pour le transport en autobus.	75 \$	30 \$
SEMAINE 2 29 juin au 3 juillet Fermé le 1 ^{er} juillet	Aventuriers de la nature	Animaux fantastiques	Escapade virtuelle	Olympiades	Un monde de traditions			75 \$	30 \$
SEMAINE 3 6 au 10 juillet	Animaux fantastiques	Escapade virtuelle	Olympiades	Un monde de traditions	Les petits enquêteurs			75 \$	30 \$
SEMAINE 4 13 au 17 juillet	Escapade virtuelle	Olympiades	Un monde de traditions	Les petits enquêteurs	Splash!			75 \$	30 \$
SEMAINE 5 20 au 24 juillet (Vacances de la construction)	Olympiades	Un monde de traditions	Les petits enquêteurs	Splash!	Voyage à travers le temps			75 \$	30 \$
SEMAINE 6 27 au 31 juillet (Vacances de la construction)	Un monde de tradition	Les petits enquêteurs	Splash!	Voyage à travers le temps	Aventuriers de la nature			75 \$	30 \$
SEMAINE 7 3 au 7 août	Les petits enquêteurs	Splash!	Voyage à travers le temps	Aventuriers de la nature	Animaux fantastiques			75 \$	30 \$
SEMAINE 8 10 au 14 août	Splash!	Voyage à travers le temps	Aventuriers de la nature	Animaux fantastiques	Escapade virtuelle			75 \$	30 \$

PARC RÉGIONAL DE
BOIS-DE-BELLE-RIVIÈRE



Description des thématiques disponibles au: campdejourmirabel.com



POLITIQUE DE TARIFICATION FAMILIALE

- La politique de tarification familiale de la Ville de Mirabel s'adresse aux familles de deux enfants et plus habitant à la même adresse.
- Pour ces familles, des rabais de 40 % (2^e enfant), 60 % (3^e enfant) et 100 % (4^e enfant) seront appliqués sur les coûts d'inscription des enfants.
- Un exemple de grille tarifaire familiale est disponible sur le site web: campdejourmirabel.com.

*** LE RABAIS FAMILIAL NE S'APPLIQUE PAS AU SERVICE DE GARDE.**

SERVICE DE GARDE

Horaires: 6 h 30 à 8 h 30 et de 16 h à 18 h

La Ville de Mirabel se réserve le droit de ne pas offrir le service de garde dans un secteur où le nombre d'inscriptions serait insuffisant.

Toutefois, les enfants seraient dirigés dans le secteur où est offert le service de garde le plus près.

POLITIQUES

POLITIQUE DE PAIEMENTS

Carte de crédit

Le paiement par carte de crédit peut être fait en un ou deux versements, de la façon suivante :

- **Un versement** : totalité du coût de l'inscription prélevé le jour de l'inscription;
- **Deux versements** : la première moitié du paiement sera prélevée le jour de l'inscription et la seconde sera prélevée automatiquement sur la carte 30 jours plus tard.

Argent comptant et carte de débit, en personne seulement, le 24 avril au bureau du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Le paiement en totalité devra être fait au montant de l'inscription à nos bureaux.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT ET MODIFICATION À UNE INSCRIPTION

La Ville de Mirabel accorde un remboursement et/ou accepte une modification à une inscription aux parents présentant une preuve jugée pertinente démontrant que la situation est hors de son contrôle, tel que : rapport médical, perte d'emploi, ordre de la cour, attestation de l'employeur certifiant une modification de la période de vacances et déménagement. Dans ces cas, des frais de gestion de 15% seront retenus pour les semaines de camp annulées et/ou modifiées, sauf s'il s'agit d'un service ayant été annulé par la Ville elle-même. Sur présentation d'un rapport médical attestant l'incapacité de l'enfant à fréquenter le camp de jour, un remboursement pourra être effectué moyennant des frais de gestion de 5\$ uniquement.

POLITIQUE DE DEMANDES SPÉCIALES OU DE CHANGEMENT DE GROUPE

Aucune demande de changement de groupe ou de jumelage avec des amis ou membres de la famille ne sera acceptée et aucun transfert d'inscription ne pourra être effectué par le parent. Cette politique s'applique pour les groupes des camps, les groupes du service de garde et les groupes de transport en autobus.

POLITIQUE DE FRAIS DE RETARD POUR AJOUT DE SEMAINES DE SERVICE DE GARDE

Nous ne pouvons pas garantir qu'il sera possible d'ajouter une ou des semaines de service de garde après la période officielle d'inscription. Si, toutefois, les ressources humaines et matérielles étaient disponibles et suffisantes pour tout ajout de semaine de service de garde après la période officielle d'inscription, des frais supplémentaires de 10 \$ par semaine de service de garde et par enfant seraient appliqués. L'ajout du service de garde doit se faire par Internet uniquement, à partir de votre dossier « famille ». Nous afficherons les places disponibles. Les frais seront de 40 \$ par semaine, par enfant, après la période officielle d'inscription.

POLITIQUE COMPORTEMENTALE

La Ville de Mirabel se réserve le droit d'exclure un enfant qui adopte des comportements violents envers un membre du personnel, un autre enfant ou lui-même, ou qui présente un grave problème de conduite. De même, la Ville se réserve le droit d'expulser un enfant fugueur nuisant à sa sécurité ou à celle des membres de son groupe. Le remboursement se fera au prorata du nombre de semaines non utilisées.



PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIRS POUR LES ENFANTS VIVANT AVEC UNE SITUATION DE HANDICAP

Pour les enfants de 5 à 13 ans

(maternelle complétée ou avoir 6 ans au 30 septembre 2020)

Lieu : Parc régional du Bois-de-Belle-Rivière

Coût : Camp de jour : 75 \$ / semaine | Service de garde : 30 \$ / semaine

L'OBJECTIF de ce programme est d'offrir un service d'animation dans un milieu sécuritaire aux enfants vivant avec une situation de handicap, tout en favorisant une intégration et une inclusion optimale des enfants, afin qu'ils puissent participer aux activités régulières offertes dans nos camps de jour.

Prendre note que le service offert par la Ville n'est pas un service de ressources spécialisées. L'enfant devra respecter les règles de conduite établies pour toute la clientèle.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

- La procédure d'inscription est disponible au : campdejourmirabel.com

Renseignements

Pour tous les détails concernant le fonctionnement et les règlements des camps de jour et du service de garde, veuillez consulter le « Guide du parent », qui sera mis en ligne sur le site Internet de la Ville de Mirabel dès la mi-mai.

Vous pouvez nous joindre à l'adresse courriel suivante : camp@mirabel.ca.

Vous pouvez également composer les numéros de téléphone qui suivent :

Avant le 22 juin, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire : 450 475-8656.

A partir du 22 juin seulement :

Pour le camp au parc régional du Bois-de-Belle-Rivière :
450 475-2008, poste 4051.

Pour les Récré-o-camps : 450 475-2008, poste 4075.

www.campdejourmirabel.com

PROGRAMME D'ASPIRANT-MONITEUR

Pour les 13 à 15 ans

Coût : 200 \$ (inclut deux chandails)

Quand : du 22 juin au 14 août

Lieu : Parc régional du Bois-de-Belle-Rivière

AU PROGRAMME

- Formation et stage pratique en animation, activités de groupe (camping, sortie choisie et organisée par le groupe, activités de plein air, consolidation d'équipe, etc.).
- Les jeunes viennent sur une base volontaire, il n'est donc pas obligatoire d'être présent tous les jours. Par contre, ils doivent être inscrits pour le transport en autobus.

INSCRIPTION

- Du 15 au 24 avril 2020, en ligne.
- Lors de l'inscription, vous devez sélectionner le lieu de départ en autobus.
- Après la période d'inscription, les jeunes seront joints pour une entrevue de sélection.

ENTREVUE DE SÉLECTION

S'il s'agit d'une première inscription au programme, les jeunes doivent passer une entrevue afin de démontrer leur motivation et leur maturité. Un ancien aspirant-moniteur pourrait également être invité à une entrevue si nécessaire.

PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES IMMEUBLES, DES ÉQUIPEMENTS ET AUX TRAVAUX PUBLICS (REMPLAÇANT)

Service: Équipement et travaux publics
Domaine d'emploi: Entretien de bâtiments / Maintenance
Statut: Personne salariée remplaçante
Nombre de poste: 1
Numéro de concours: J0220-0789
Date d'affichage: Le 25 février 2020
Date de fin d'affichage: Le 9 mars 2020

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel est à la recherche d'une personne dynamique pour combler le poste de préposé à l'entretien des immeubles, des équipements et aux travaux publics, à titre de personne salariée remplaçante, au Service de l'équipement et des travaux publics. Le remplacement est pour une durée indéterminée.

Sous la direction des contremaîtres, le titulaire du poste exécute les travaux d'entretien général des immeubles et équipements municipaux. Il effectue principalement ses tâches à partir du calendrier d'entretien planifié et des requêtes en utilisant le logiciel de GMAO. À cet effet, la majorité des tâches sont standardisées et accompagnées d'un échéancier. Le titulaire du poste a ainsi pour responsabilité les tâches suivantes :

- répondre aux requêtes des différents services ;
- planifier les travaux qui lui sont confiés ;
- effectuer des demandes de prix ;
- appliquer le programme d'entretien planifié ;
- procéder aux réparations générales, aux travaux de rénovation ainsi qu'à l'entretien de toutes les composantes d'un bâtiment (plomberie, menuiserie, ventilation, chauffage, éclairage, dispositif incendie, climatisation, électricité, etc.) ;
- comprendre et interpréter les manuels

- d'entretien des manufacturiers et les plans d'un bâtiment municipal ;
- effectuer divers achats pour les besoins des travaux effectués ;
- toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en entretien général d'immeubles ;
- détenir un permis de conduire valide de classe 5 (détenir un permis de conduire de classe 3 serait considéré comme un atout) ;
- posséder deux (2) années d'expérience pertinente ;
- posséder une attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction ;
- avoir des connaissances en menuiserie, rénovation, plomberie, ventilation, chauffage, éclairage, dispositif incendie, climatisation, électricité, etc. ;
- comprendre et interpréter les manuels d'entretien des manufacturiers et les plans d'un bâtiment municipal ;
- connaître les équipements pertinents à l'entretien d'un immeuble municipal afin de les utiliser de façon efficace et optimale ;
- appliquer et maîtriser les différentes techniques reconnues pour la réalisation des activités d'entretien ;
- détenir de bonnes habiletés dans les travaux manuels ;
- avoir des connaissances en soudure seraient considérées comme un atout.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

PRÉPOSÉS À LA SURVEILLANCE DES PARCS

Service: Police
Domaine d'emploi: Police
Statut: Autre
Nombre de poste: 15
Numéro de concours: J0220-0693
Date d'affichage: Le 25 février 2020
Date de fin d'affichage: Le 11 mars 2020

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services de plusieurs étudiants pour combler le poste de préposé à la surveillance des parcs pour la période estivale 2020 au Service de police.

Relevant de la direction du Service, le titulaire du poste :

- effectue la surveillance des parcs des villes de Mirabel et de Saint-Colomban afin de prévenir la criminalité ;
- rédige des rapports d'événements ;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- avoir complété une année en techniques policières ;
- être étudiant dans un établissement scolaire et avoir l'intention de retourner aux études à l'automne 2020 ;
- détenir un permis de conduire de classe 5 valide ;
- être disponible pour travailler à temps plein les soirs sur semaine et fin de semaine du 22 mai au 9 août 2020 et à temps partiel pour les périodes du 15 au 18 mai 2020 ainsi que du 10 août au 12 octobre 2020 et ce, selon les besoins du Service.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

L'échelle salariale du poste débute à 15,10\$/heure. Les conditions de travail sont celles prévues par la Loi sur les normes du travail.

PRÉPOSÉ À L'URBANISME

Service: Aménagement et urbanisme
Domaine d'emploi: Urbanisme
Statut: Autre
Nombre de poste: 1
Numéro de concours: J0220-0653
Date d'affichage: Le 25 février 2020
Date de fin d'affichage: Le 11 mars 2020

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services d'un étudiant pour combler le poste de préposé à l'urbanisme pour la période estivale 2020 au Service de l'aménagement et de l'urbanisme.

Relevant du directeur du Service, le titulaire du poste :

- participe à la mise en place d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU) dans le cadre du projet de revitalisation du boulevard Curé-Labelle ;
- participe au maintien de l'inventaire des commerces et des industries sur le territoire ;

- effectue un suivi d'un projet de plantation et de conservation des arbres ;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- diplôme d'études secondaires (DES) complété et étudier en aménagement et urbanisme, en géographie ou en architecture ;
- être étudiant dans un établissement scolaire et avoir l'intention de retourner aux études à l'automne 2020 ;
- détenir un permis de conduire de classe 5 valide ;
- être disponible pour travailler à temps complet du 25 mai au 14 août 2020 (horaire de 33,75 heures/semaine).

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Les conditions de travail sont celles prévues par la Loi sur les normes du travail. L'échelle salariale du poste débute à 14,10\$/heure.

STAGIAIRE EN GÉNIE CIVIL AU SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS / ÉTÉ 2020 -2^E AFFICHAGE

Service: Équipement et travaux publics
Domaine d'emploi: Travaux publics
Statut: Personne salariée non-syndiquée
Nombre de poste: 2
Numéro de concours: J0220-0810
Date d'affichage: Le 25 février 2020
Date de fin d'affichage: Le 11 mars 2020

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel requiert les services de deux (2) étudiants, pour agir à titre de stagiaire en génie civil au Service de l'équipement et des travaux publics.

Sous la supervision du surintendant du Service, le stagiaire :

- participe à l'inspection des différentes infrastructures et collabore avec le contremaître pour la préparation des bons de travail nécessaires ;
- procède à la mise à jour de l'inventaire de certains éléments, entre autres, de ponceau, de fossé et de panneau de signalisation sur le terrain ;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

EXIGENCES :

- être étudiant au baccalauréat en génie ;
- détenir un permis de conduire de classe 5 valide ;
- détenir une attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction ;
- faire preuve de courtoisie et d'entregent ;
- être autonome.

HORAIRE DE TRAVAIL :

L'entrée en fonction est prévue vers le 27 avril 2020.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Les conditions de travail sont à être déterminées.

POUR POSTULER

Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises au www.mirabel.ca, sous :

[Services](#) › [Services en ligne](#) › [Postuler en ligne](#)

Veuillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.

Les postes sont affichés pour une période de sept jours à partir de cette édition à moins d'avis contraire.

PRÉPOSÉ ET JOURNALIER - CHAUFFEUR AUX PARCS ET TERRAINS DE JEUX - BANQUE DE CANDIDATURES

Service: Des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
Domaine d'emploi: Aréna / Parc
Statut: Personne salariée remplaçante
Nombre de poste: 0
Numéro de concours: J0220-0681
Date d'affichage: Le 24 février 2020
Date de fin d'affichage: Le 9 mars 2020

NATURE DU TRAVAIL :

La Ville de Mirabel désire constituer une banque de candidatures pour agir à titre de personne salariée temporaire ou remplaçante au poste de préposé et journalier - chauffeur aux parcs et terrains de jeux au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Relevant du contremaître du Service, le préposé et journalier - chauffeur aux parcs et terrains de jeux :

- accomplit divers travaux reliés à l'entretien, la réparation et/ou la construction des équipements du Service (aréna, parcs, terrains de balle, patinoires extérieures, centres culturels et autres);
- utilise divers véhicules, pièces d'équipement et outils électriques, mécaniques ou autres;
- effectue toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

Il est à noter que des affectations surviendront à l'opération de la surfaceuse à glace selon les besoins du Service. Lors de ces affectations, la personne salariée devra intégrer les horaires déjà établis qui sont variables le jour et le soir, sur semaine et fin de semaine.

EXIGENCES :

- diplôme d'études secondaires (DES) ou équivalence reconnue;
- posséder un minimum d'une année d'expérience pertinente;
- permis de conduire de classe 3 valide ou s'engager à l'obtenir durant la période d'emploi;
- attestation pour le cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction;
- expérience pratique de base en menuiserie, soudure, électricité et plomberie;
- bonnes habiletés dans les travaux manuels;
- expérience d'opération d'une surfaceuse à glace (atout).

HORAIRE DE TRAVAIL :

L'horaire de travail est de 40 heures par semaine du lundi au vendredi. Pour la période allant de la semaine incluant la Fête des Patriotes au vendredi précédant la fête de l'Action de Grâce, l'horaire de travail sera de 39 heures par semaine. L'horaire sera alors le suivant :

- lundi à jeudi : de 7h30 à 16h00, avec une demi-heure pour le dîner;
- vendredi : de 7h00 à 12h00.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective en vigueur.



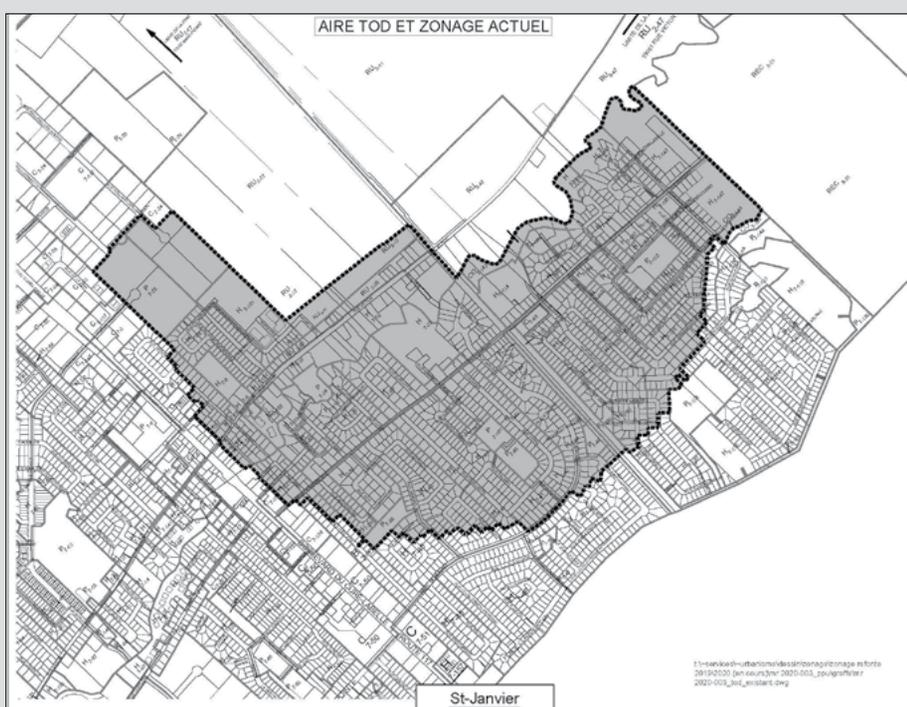
AVIS PUBLICS - 4 mars 2020

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PU-2379

(secteur de Saint-Janvier)

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée aux intéressées, que le conseil municipal lors d'une séance ordinaire tenue le 24 février 2020, a adopté le projet de règlement numéro PU-2379 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-2303 de façon à préciser les documents supplémentaires à fournir lors de travaux nécessitant un permis de construction ou un certificat d'autorisation, à l'intérieur de l'aire TOD de la gare de Saint-Janvier.

Que le principal objet du projet de règlement numéro PU-2379 est bien décrit dans le titre et est illustré au plan ci-après :



Que ce projet de règlement concerne le secteur de Saint-Janvier.

Que ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil le 23 mars 2020, à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du greffe, à l'Hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, dans le secteur Sainte-Monique, durant les heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Mirabel, ce 26 février 2020

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate



BACS EN BORDURE DE CHEMINS

Afin de faciliter les opérations de déneigement, la Ville demande la collaboration des citoyens afin que les bacs soient placés du côté de la bordure ou du trottoir lors des journées de collectes, plutôt que dans la rue.

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné par la soussignée greffière que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le 23 mars 2020 à 19 h 30, à l'hôtel de ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération les demandes de dérogation mineure suivantes :

Lot 3 604 339 (17345, chemin des Pins) secteur de Saint-Antoine, (résolution CCU numéro 01-02-2020)

Demande numéro 2020-001, formulée le 29 novembre 2019, par « Sébastien Brisson », ayant pour effet de régulariser l'implantation d'un bâtiment principal ayant une distance de 1,41 mètre avec un garage résidentiel, de type isolé, le tout tel qu'il appert au certificat de localisation, effectué par Réjean Archambault, arpenteur-géomètre, déposé le 29 novembre 2019, alors que le règlement de zonage no U-2300 exige une distance minimale de 2 mètres entre un bâtiment principal et un garage isolé.

Lot 3 494 262 (15167-15169, rue Maurice) secteur de Saint-Augustin, (résolution CCU numéro 02-02-2020)

Demande numéro 2020-002, formulée le 11 décembre 2019, par « Daniel Lavoie », ayant pour effet de permettre :

- un logement supplémentaire ayant un accès visible de la façade avant du bâtiment et distinct de celui du logement principal, alors que le règlement de zonage U-2300 exige qu'un seul accès peut être visible de la façade et que celui-ci permet d'accéder au logement principal;
- un logement ayant un accès situé dans la façade avant du bâtiment, alors que le règlement de zonage U-2300 exige qu'un accès privé au logement supplémentaire peut être aménagé en façade, mais seulement à partir de la deuxième moitié arrière de la profondeur du bâtiment;
- un logement ayant un accès situé dans la façade avant du bâtiment, sans clôture ou écran d'intimité, alors que le règlement de zonage U-2300 exige que tout accès privé à un logement supplémentaire situé en façade, doit être dissimulé par une clôture ou un écran d'intimité opaque d'une hauteur minimale de 2,0 mètres;
- un logement ayant 111,48 mètres carrés de superficie de plancher, alors que le règlement de zonage U-2300 exige une occupation maximale de 100 mètres carrés de superficie pour un logement supplémentaire;
- un logement ayant 45 % de la superficie totale de plancher du bâtiment principal, alors que le règlement de zonage U-2300 exige une superficie de plancher maximale de 40 % de la superficie totale de plancher du bâtiment principal pour un logement supplémentaire;
- un logement occupant 100 % du rez-de-chaussée et de l'étage, alors que le règlement de zonage U-2300 exige une occupation maximale de 75 % d'un même étage pour un logement supplémentaire,

le tout tel qu'il appert au plan, déposé par le propriétaire, le 11 décembre 2019.

Lot 1 690 159 (à venir 6 338 462) (côte des Angés) secteur de Saint-Augustin, (résolution CCU numéro 03-02-2020)

Demande numéro 2020-03, formulée le 17 décembre 2019, par « 9224-4458 Québec inc. (Les Constructions Robert Godard inc.) », ayant pour effet de permettre la construction d'habitations résidentielles, de type contigu ayant une distance de 3,14 mètres avec la limite de l'emprise d'une servitude d'une ligne de transport électrique de 120 kV, le tout tel qu'il appert au plan de lotissement, effectué par Daniel Morin, arpenteur-géomètre, déposé le 17 décembre 2019, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige une distance minimale de 15 mètres avec la limite de l'emprise d'une servitude d'une ligne de transport électrique de 120 kV.

Lots 3 704 108 et 6 025 994 (en devenir 6 360 830 et 6 343 059) (19265, rue Cadillac) secteur de Saint-Antoine, (résolution CCU numéro 04-02-2020)

Demande numéro 2020-005, formulée le 9 janvier 2020, par « Samuel Marineau », ayant pour effet de permettre la création d'un lot ayant une profondeur de 31,7 mètres, le tout tel qu'il appert au plan de lotissement minute 6498, effectué par Stéphane Jeansonne, arpenteur-géomètre, déposé le 4 février 2020, alors que le règlement de lotissement no U-2301 exige une profondeur minimale de 75 mètres pour un lot riverain et partiellement desservi.

Lot 1 691 405 (17048, rang Sainte-Marguerite) secteur de Saint-Antoine, (résolution CCU numéro 05-02-2020)

Demande numéro 2020-006, formulée le 9 janvier 2020, par « Christiane Favre et Maxime Frelat », ayant pour effet de régulariser un lot ayant une superficie de 2 123,8 mètres carrés, le tout tel qu'il appert au certificat de localisation, dossier 1153, préparé par Mathieu St-Jean, arpenteur-géomètre, daté du 6 février 2019, alors que le règlement de zonage U-2300 exige qu'une entreprise artisanale, accessoire à une résidence unifamiliale se situe sur un terrain ayant une superficie minimale de 2 500 mètres carrés.

Lot 3 492 934 (16125, rue Brière) secteur de Saint-Augustin, (résolution CCU numéro 06-02-2020)

Demande numéro 2020-007, formulée le 10 janvier 2020, par « Caroline Lamotte et Sylvain Dépault », ayant pour effet de permettre :

- l'implantation d'un garage isolé ayant une superficie totale de 108,63 mètres carrés, le tout tel qu'il appert au plan d'implantation, déposé le 10 janvier 2020, alors que le règlement de zonage U-2300 autorise une superficie d'implantation maximale de 103,68 mètres carrés, soit la superficie d'implantation du bâtiment principal;
- la construction d'un garage isolé ayant une hauteur de 6,1 mètres, le tout tel qu'il appert aux élévations, déposées le 10 janvier 2020, alors que le règlement de zonage U-2300 autorise une hauteur maximale de 4,88 mètres, soit la hauteur du bâtiment principal.

Lots 1 555 762, 1 555 750, 1 555 766 et 2 744 228 (rang de la Fresnière) secteur de Saint-Benoît, (résolution CCU numéro 07-02-2020)

Demande numéro 2020-008, formulée le 7 octobre 2019, par « Olivier Brunet et Alain Brunet », ayant pour effet de régulariser :

- un bâtiment agricole ayant une distance avec la ligne de lot arrière de 0,30 mètre, alors que le règlement de zonage U-2300 exige une distance minimale de 7,5 mètres;
 - une corniche d'un bâtiment agricole ayant une distance avec la ligne de lot arrière de 0 mètre, alors que le règlement de zonage U-2300 exige une distance minimale de 7,5 mètres;
 - un bâtiment agricole ayant une distance avec la ligne de lot arrière de 1,09 mètre, alors que le règlement de zonage U-2300 exige une distance minimale de 7,5 mètres;
 - un bâtiment agricole ayant une distance avec la ligne de lot arrière de 0,79 mètre, alors que le règlement de zonage U-2300 exige une distance minimale de 7,5 mètres;
 - un bâtiment agricole ayant une distance de 0,66 mètre avec un (1) silo, alors que le règlement de zonage U-2300 exige une distance minimale de 2 mètres avec une autre construction;
 - un bâtiment agricole ayant une distance de 1,29 mètre avec quatre (4) silos, alors que le règlement de zonage U-2300 exige une distance minimale de 2 mètres avec une autre construction;
 - quatre (4) silos ayant une distance de 0 mètre entre eux, alors que le règlement de zonage U-2300 exige une distance minimale de 2 mètres avec une autre construction;
 - dix (10) silos ayant une distance de 0,6 mètre entre eux, alors que le règlement de zonage U-2300 exige une distance minimale de 2 mètres avec une autre construction;
 - quatre (4) silos ayant une distance de 0,6 mètre entre eux, alors que le règlement de zonage U-2300 exige une distance minimale de 2 mètres avec une autre construction,
- le tout tel qu'il appert au certificat de localisation, produit par Frédérick Brisson, arpenteur-géomètre, daté du 10 décembre 2019.

Lot 6 037 138 (rue du Beaujolais) secteur de Saint-Canut, (résolution CCU numéro 08-02-2020)

Demande numéro 2020-009, formulée le 16 janvier 2020, par « Habitations L. Desjardins inc. (Mario Desjardins) », ayant pour effet de permettre une aire de stationnement comprenant une allée d'accès et une allée de circulation ayant une largeur de 4 mètres, le tout tel qu'il appert au certificat de localisation, fait par l'arpenteur-géomètre Martin Jeansonne, déposé le 16 janvier 2020, alors que le règlement de zonage U-2300 exige que toute allée d'accès et allée de circulation à double sens, desservant un bâtiment résidentiel, de type trifamilial détaché, soit d'une largeur minimale de 6 mètres;

Lots 2 654 183, 2 654 186, 3 385 694 et 3 993 857 (13580, boulevard du Curé-Labelle) secteur de Saint-Janvier, (résolution CCU numéro 17-02-2020)

Demande numéro 2020-004, formulée le 16 janvier 2020, par « Garage J.C Thérien inc. », ayant pour effet de permettre :

- l'agrandissement du bâtiment commercial existant ayant une marge avant secondaire de 6,096 mètres, alors que le règlement de zonage U-2300 exige une marge avant minimale de 7,5 mètres;
- l'agrandissement du bâtiment commercial existant ayant une marge avant de 6,4 mètres, alors que le règlement de zonage U-2300 exige une marge avant minimale de 7,5 mètres;
- l'agrandissement d'un usage dérogatoire de 64,7 % par rapport à sa superficie d'origine, alors que le règlement de zonage U-2300 autorise d'agrandir la superficie d'origine jusqu'à un maximum de 50 %;
- un 2^e agrandissement d'un usage dérogatoire, alors que le règlement de zonage U-2300 permet que tout usage non conforme, en vertu d'un droit acquis, puisse être agrandi une seule fois,

le tout tel qu'il appert au plan produit par Coursol Miron Architectes, daté du 22 janvier 2020.

Tout intéressé pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur ces demandes.

Donné à Mirabel, ce 26 février 2020

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE CONCERNANT LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PU-2376

(secteur de Saint-Janvier)

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée à toutes les personnes habiles à voter concernées et susceptibles d'être intéressées à signer une demande d'approbation référendaire :

QUE le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire, tenue le 24 février 2020, a adopté le second projet de règlement PU-2376 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à agrandir la zone H 7-157 à même une partie de la zone C 7-51, dans le secteur de Saint-Janvier et permettre les habitations multifamiliales de 5 étages dans ladite zone.

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 février 2020 sur le projet de règlement numéro PU-2376, le conseil de la municipalité a adopté un second projet de règlement, avec modification, soit en précisant que les bâtiments de 5 étages sont autorisés uniquement sous forme de projet intégré.

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone concernée et des zones contiguës afin qu'une ou des dispositions du règlement soit soumise à leur approbation, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ces dispositions du second projet de règlement numéro PU-2376 susceptibles d'approbation référendaire sont les suivantes :

Article 1 (zone concernée et contiguës) :

Agrandissement de la zone H 7-157 à même une partie de la zone C 7-51.

Article 2 (zone concernée et contiguës) :

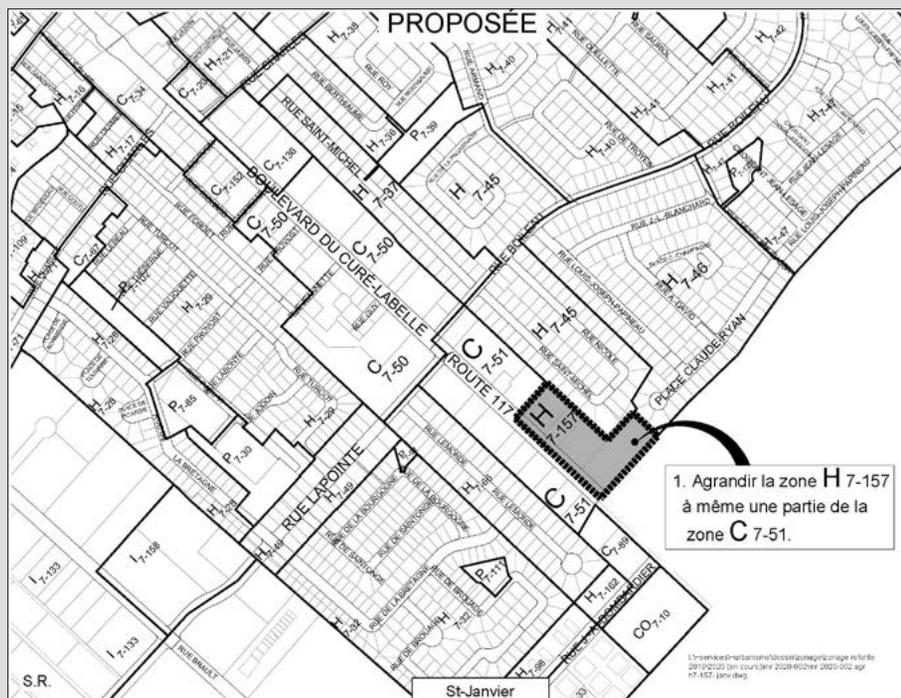
Modification de la zone H 7-157 afin de permettre les bâtiments multifamiliaux de structure isolée de 3 étages et de 5 étages en projet intégré et ses dispositions spécifiques.

Ainsi, une telle demande vise, selon le cas applicable, à ce qu'une ou plusieurs des dispositions du règlement soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle elle s'applique, de celles de toute zone contiguë, ou de toute zone contiguë, à condition qu'une demande provienne d'abord de la zone concernée à laquelle elle est contiguë et conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

SITUATION APPROXIMATIVE DE LA ZONE CONCERNÉE

Dans le **SECTEUR DE SAINT-JANVIER**, à savoir :

La zone concernée apparaît au plan ci-après :



CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Pour être valide, toute demande d'approbation référendaire doit :

- * indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- * être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21 personnes;
- * être reçue au bureau de la greffière au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, secteur de Sainte-Monique, J7J 1Y3, au plus tard le 12 mars 2020.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE

Est une personne intéressée :

- * Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 24 février 2020 :

- Être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande et depuis 6 mois au Québec ;

OU

- Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins 12 mois;

De plus, pour tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise, être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants, une personne comme étant celle qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Dans le cas de toute personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 24 février 2020 a le droit de signer la demande et être inscrite sur la liste référendaire. Cette résolution doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité.

ABSENCE DE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le second projet de règlement ainsi que la description ou illustration des zones et des zones contiguës peuvent être consultés au bureau du greffe, au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, secteur de Sainte-Monique, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

Ce 26 février 2020

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate

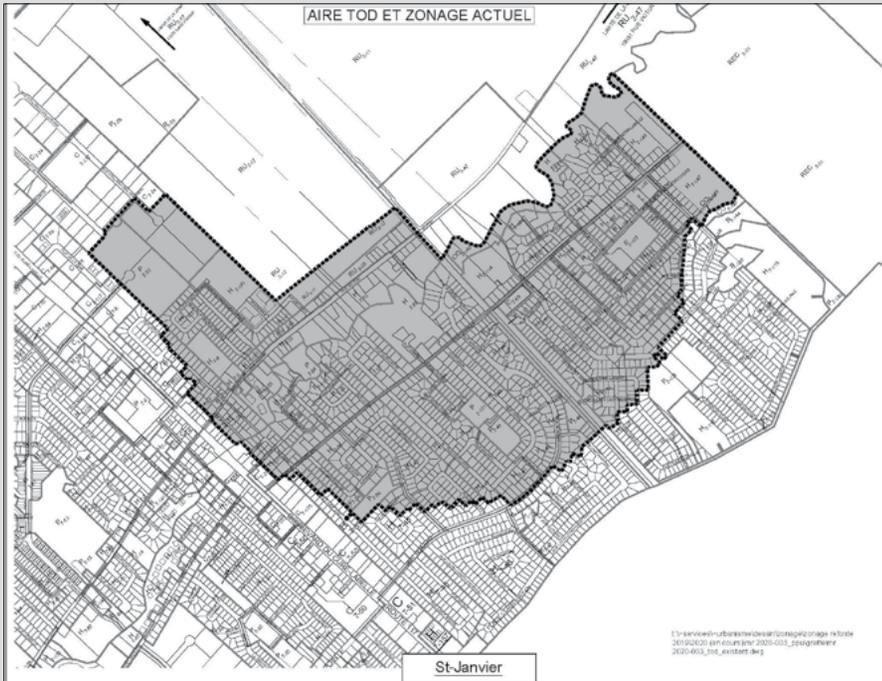


ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PU-2380

(secteur de Saint-Janvier)

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée aux intéressées, que le conseil municipal lors d'une séance ordinaire tenue le 24 février 2020, a adopté le projet de règlement numéro PU-2380 modifiant le règlement concernant les plans d'implantations et d'intégrations architecturales numéro U-2304 de la Ville de Mirabel de façon à assujettir les projets situés dans l'aire TOD de la gare de Saint-Janvier au PIIA.

Que le principal objet du projet de règlement numéro PU-2380 est bien décrit dans le titre et est illustré au plan ci-après :



Que ce projet de règlement concerne le secteur de Saint-Janvier.

Que ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil le 23 mars 2020, à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du greffe, à l'Hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, dans le secteur Sainte-Monique, durant les heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Mirabel, ce 26 février 2020

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PU-2381

(secteur de Saint-Janvier)

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée aux intéressées, que le conseil municipal lors d'une séance ordinaire tenue le 24 février 2020, a adopté le projet de règlement numéro PU-2381 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Que le principal objet du projet de règlement numéro PU-2381 concerne le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à permettre, à certaines conditions, qu'un projet soit réalisé malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la municipalité. Le PPCMOI est un outil qui facilite la mise en valeur d'emplacements problématiques (p. ex. reconversion d'immeubles, insertion dans la trame urbaine)

Le règlement sur les projets particuliers permet donc de déroger aux rigueurs des règlements d'urbanisme et de convenir d'un projet de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. Le projet peut ainsi satisfaire à la fois le requérant et son désir de mettre un immeuble en valeur. Il permet aussi de respecter le milieu où il pourrait s'implanter, ce qui en faciliterait l'acceptation par la population du secteur. Il offre par le fait même une flexibilité et une plus grande adaptation à la spécificité des quartiers.

Le plan de la zone concernée par ce projet est illustré ci-après :



Que ce projet de règlement concerne le secteur de Saint-Janvier.

Que ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil le 23 mars 2020, à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du greffe, à l'Hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, dans le secteur Sainte-Monique, durant les heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Mirabel, ce 26 février 2020

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate



**Êtes-vous
abonné?**

Avis
mavis.mirabel.ca

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO PU 2378

(secteur de Saint-Janvier)

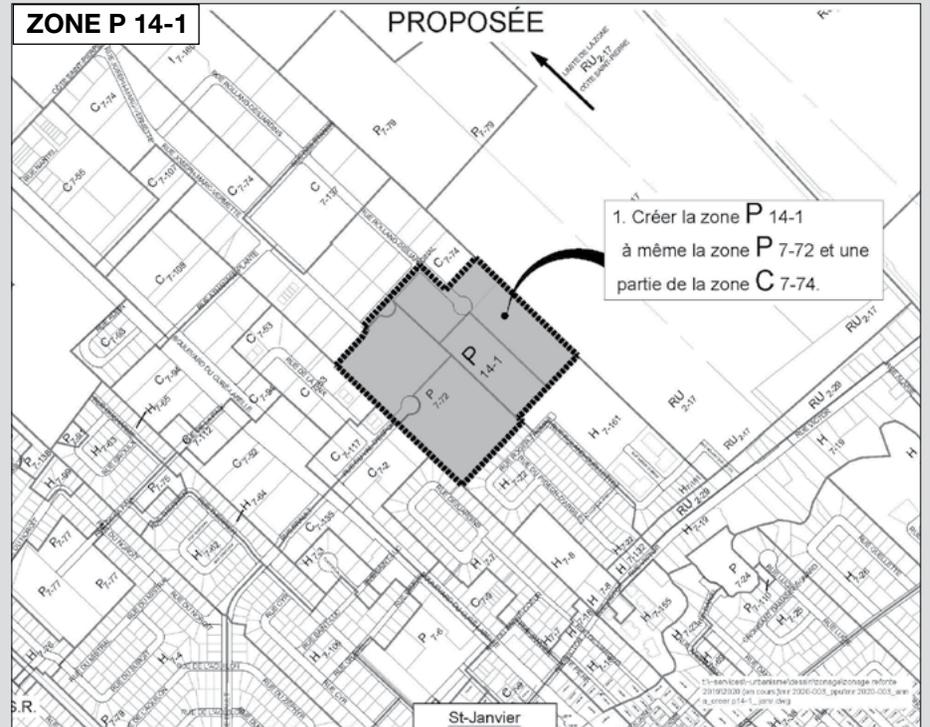
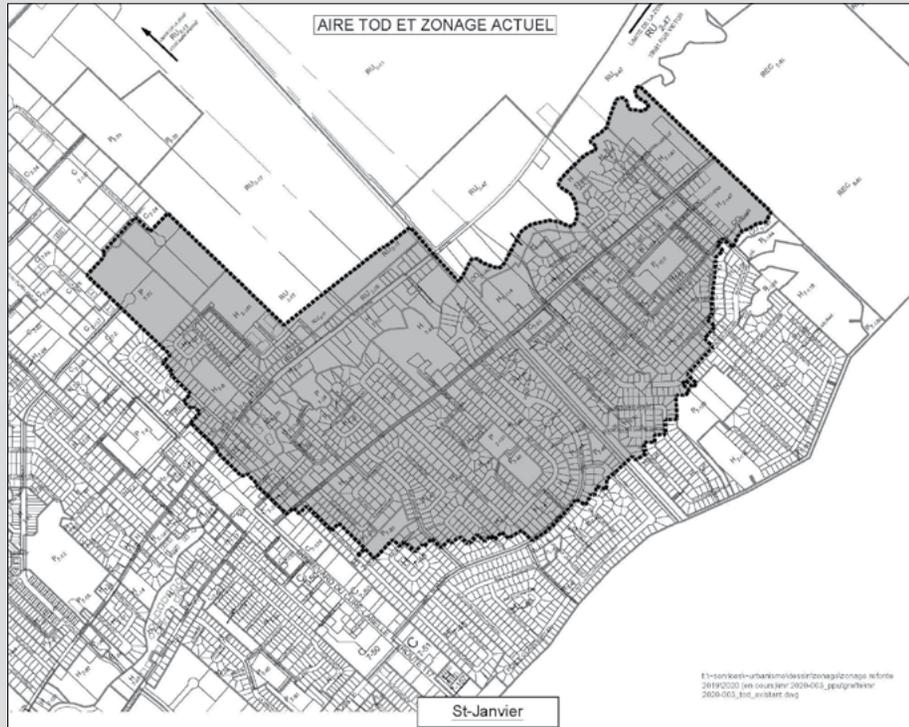
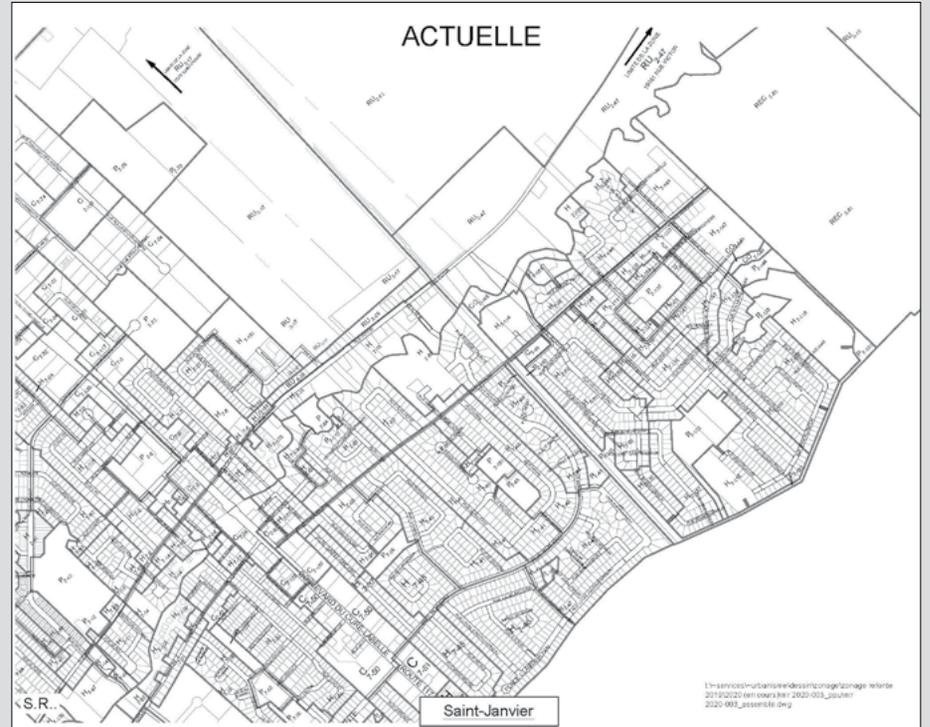
Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 24 février 2020 a adopté le projet de règlement numéro PU-2378 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de la Ville de Mirabel de façon à :

- ajouter les habitations mixtes (M) dans la section intitulée « l'identification des zones »;
- ajouter et définir la classe d'habitation mixte (M) dans les classes d'usages prévues au règlement de zonage;
- ajouter les dispositions applicables à l'aire TOD de la gare de Saint-Janvier, chapitre 5;
- créer les zones P 14-1, H 14-2, H 14-3, M 14-4, H 14-5, H 14-6, H 14-7, H 14-8, M 14-9, C 14-10, H 14-11, H 14-12, H 14-13, CO 14-14 et leurs dispositions particulières;
- agrandir la zone H 7-37 à même une partie de la zone H 7-36;
- abroger les zones P 7-72, H 7-22, H 7-18, H 7-23, H 7-69, H 7-114, C 7-68, H 7-27, H 7-161, H 7-8, H 7-155, P 7-24, H 7-132, P 7-110, P 7-43, H 7-70, H 7-90, H 7-95, P 7-105, H 7-115, H 7-119, H 7-124, H 7-125, H 7-126, H 7-130, P 7-131, H 7-148, H 7-151 et H 7-163 H 7-103, CO 7-142, H 7-36, H 7-21, H 7-25, H 7-38, H 7-26, H 7-44, H 7-42, H 7-19, H 7-146, H 7-143, P 7-48, RU 2-29 et P 7-39.

QUE les principaux objets du projet de règlement numéro PU-2378 sont illustrés aux plans ci-dessous et concernent les dispositions spécifiques applicables à l'aire TOD de la gare de Saint-Janvier. Les dispositions spécifiques à l'aire TOD comportent des normes qui régissent l'aménagement des terrains et des stationnements. En termes d'aménagement des terrains, on exige des espaces végétalisés dans les cours, l'aménagement de sentiers pour piétons et cyclistes et l'aménagement d'espaces de vie. De plus, on régit plus spécifiquement les aménagements permis en cours avant. Au niveau des stationnements, on introduit l'obligation d'aménager des stationnements intérieurs et des stationnements pour vélo. De plus on régit la végétalisation des stationnements et la gestion de la neige.

QUE les zones se situent, dans le secteur de Saint-Janvier et sont illustrées aux plans ci-après :

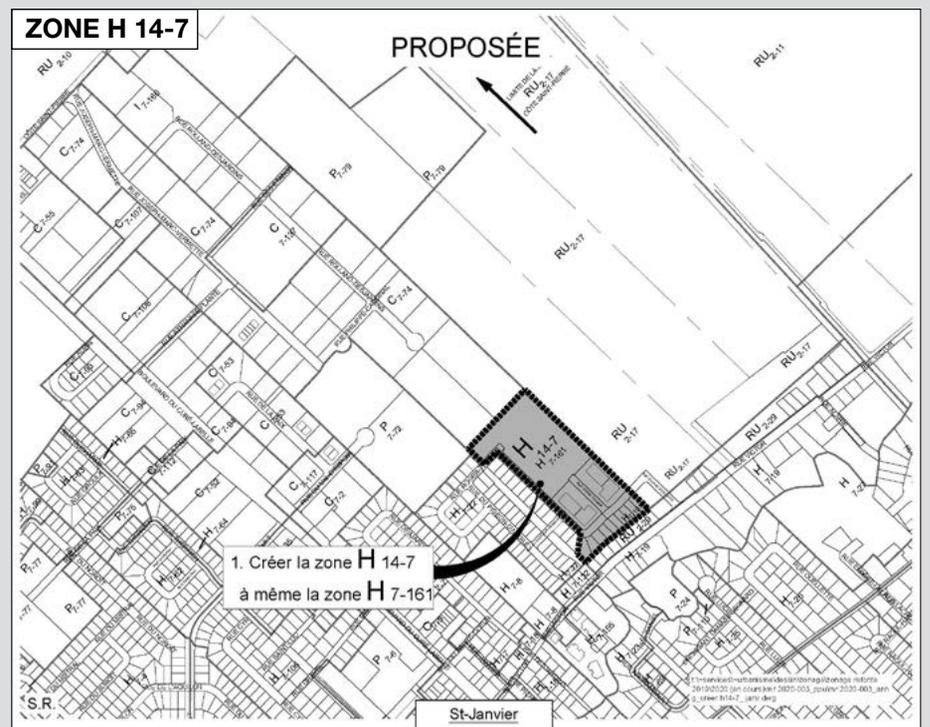
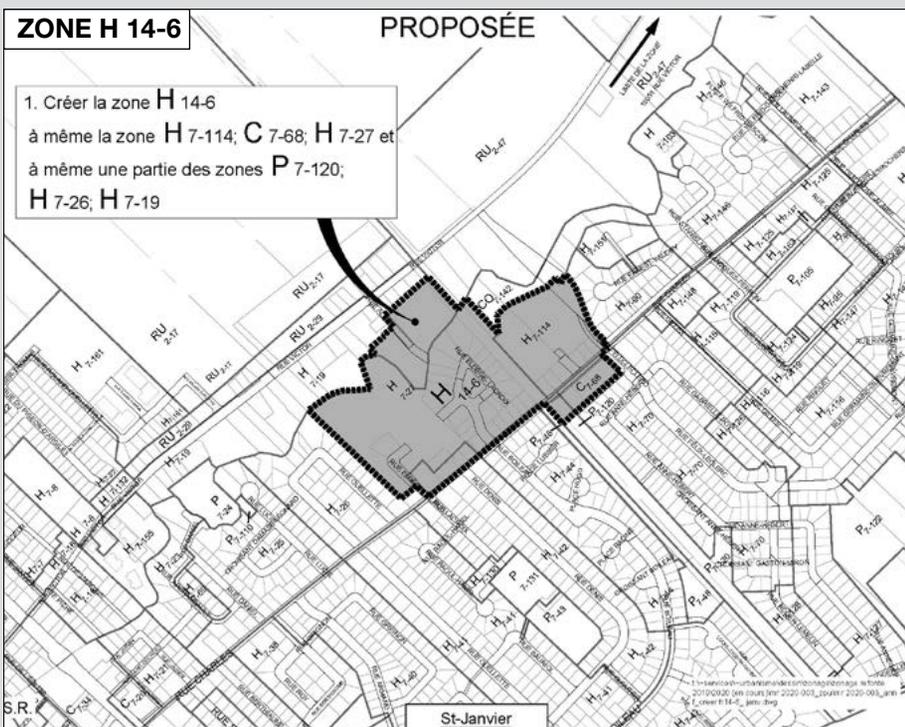
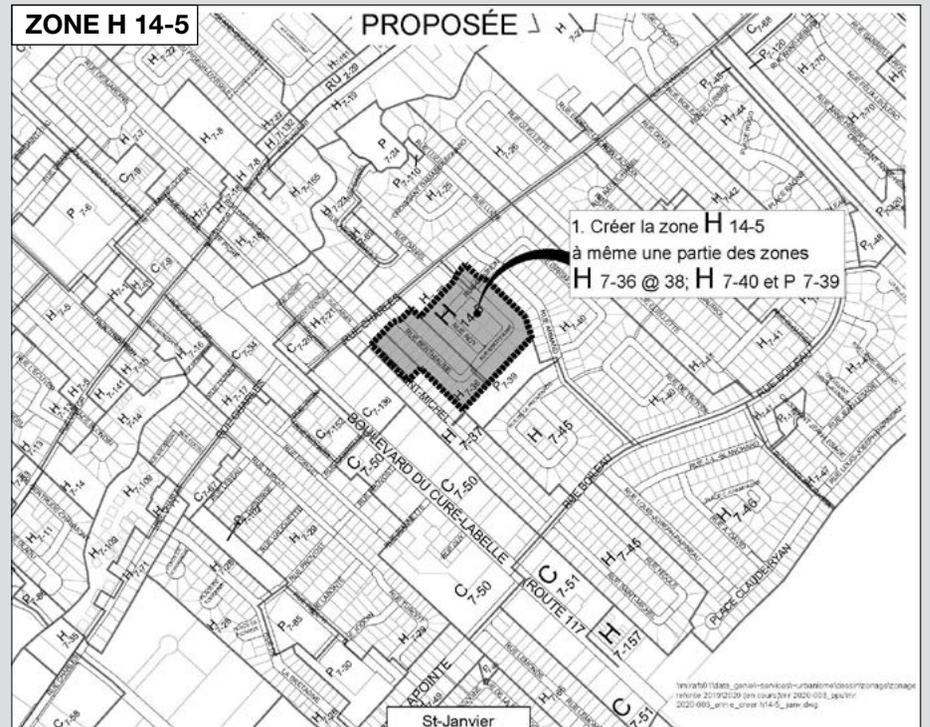
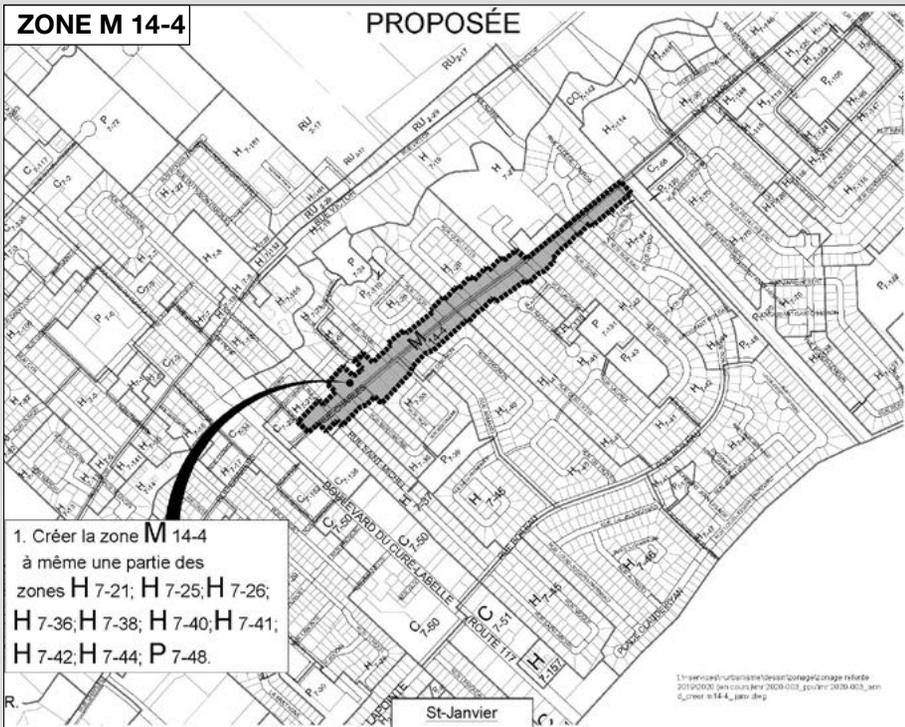
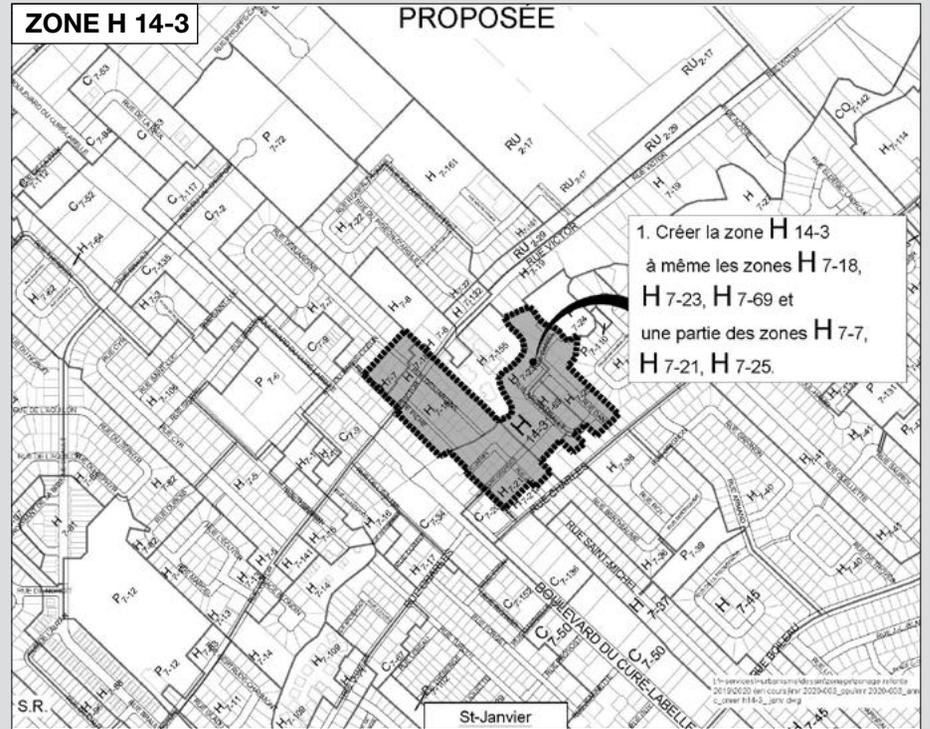
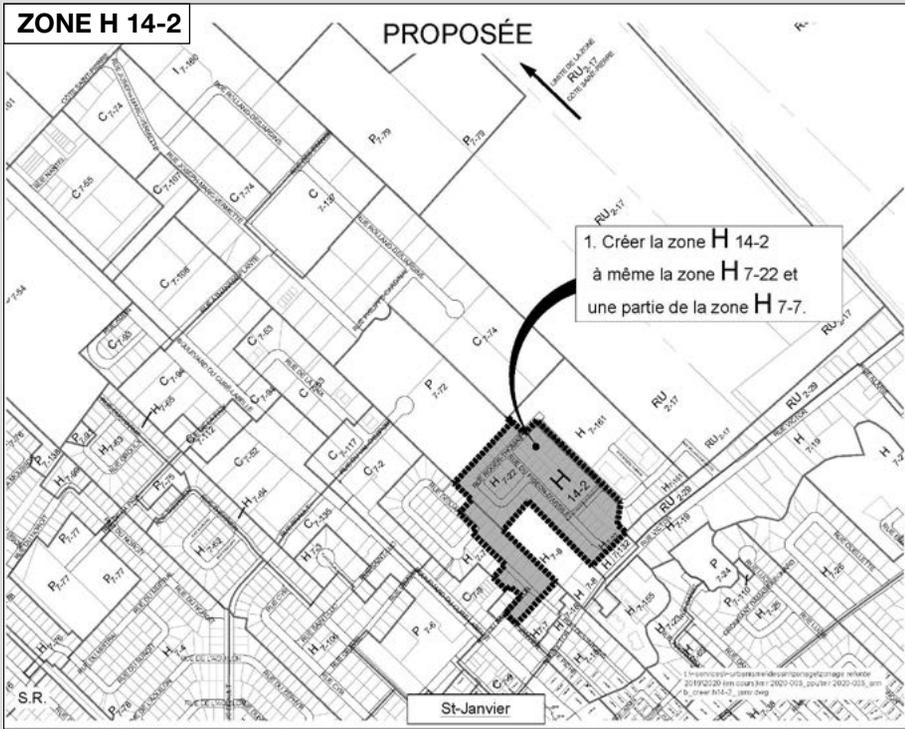


(suite en page 17)

Avez-vous dégagé

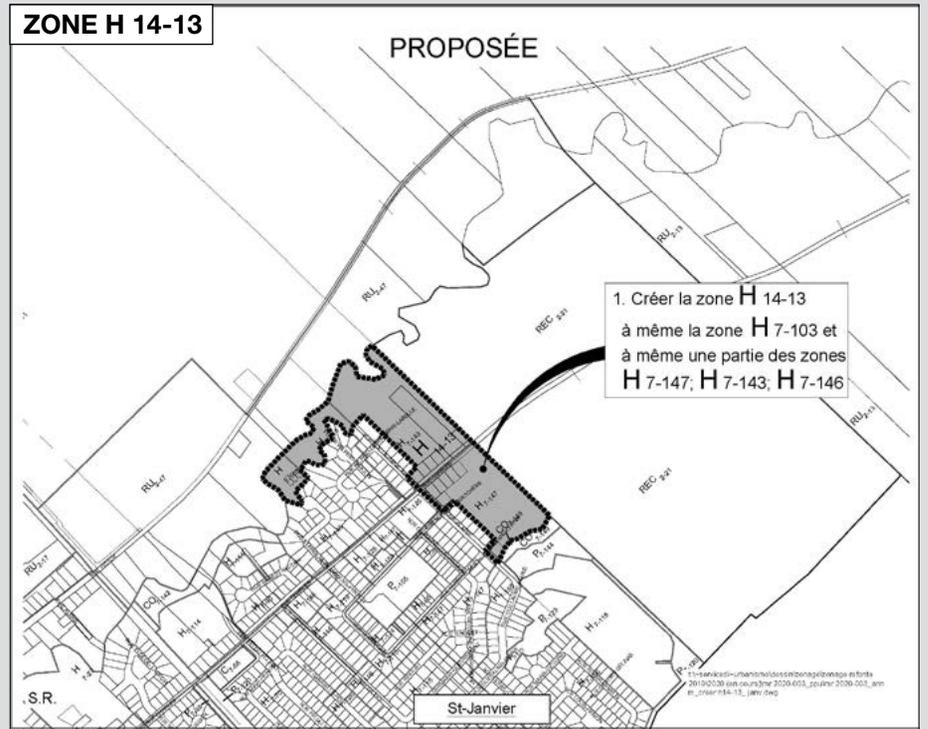
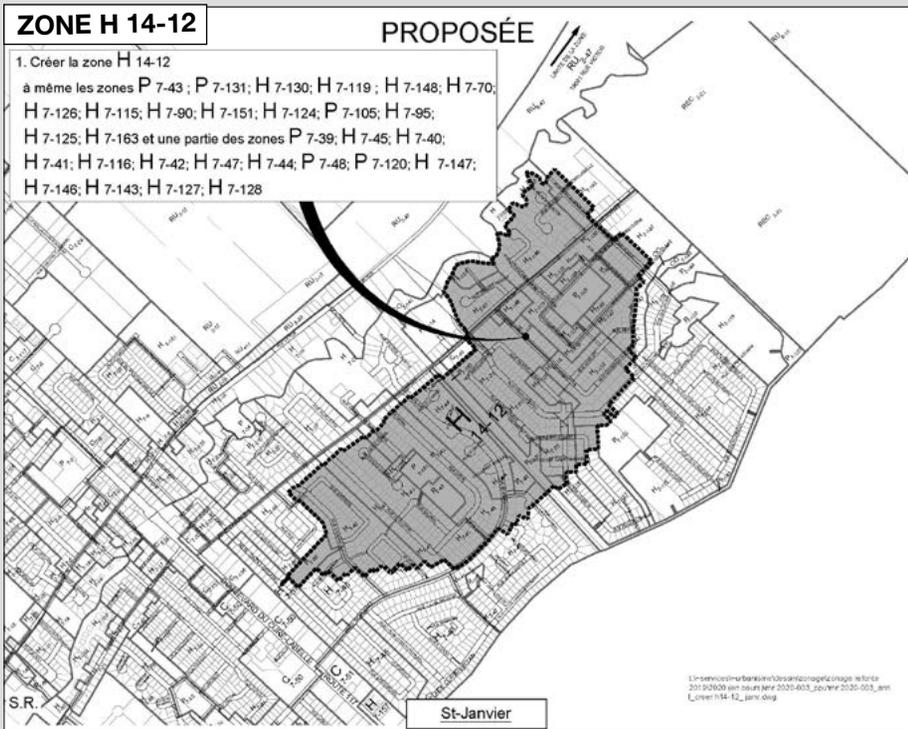
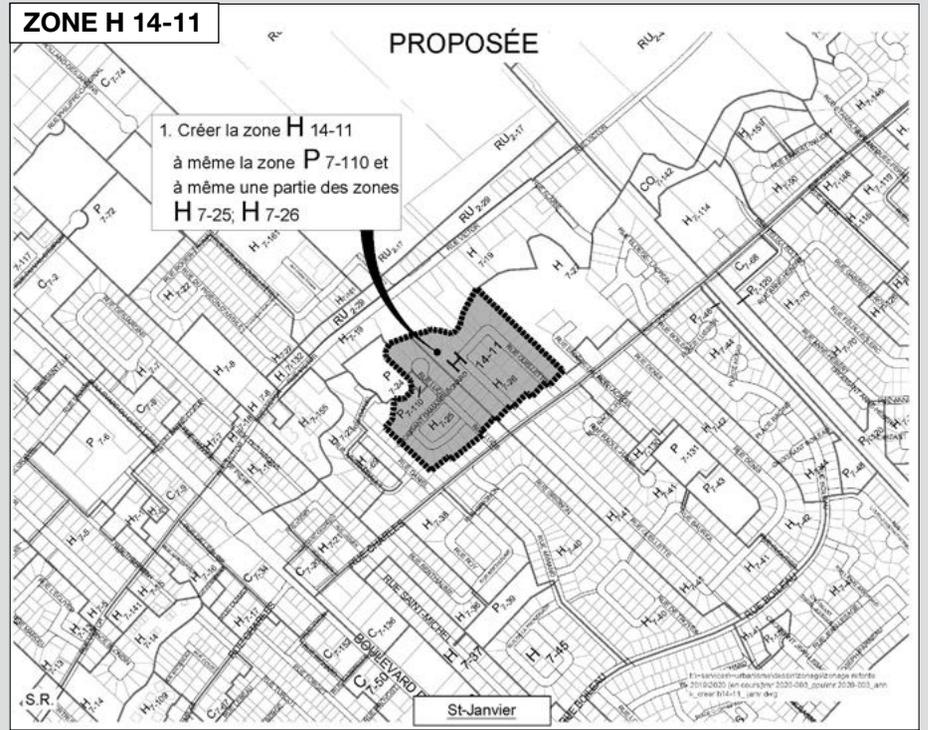
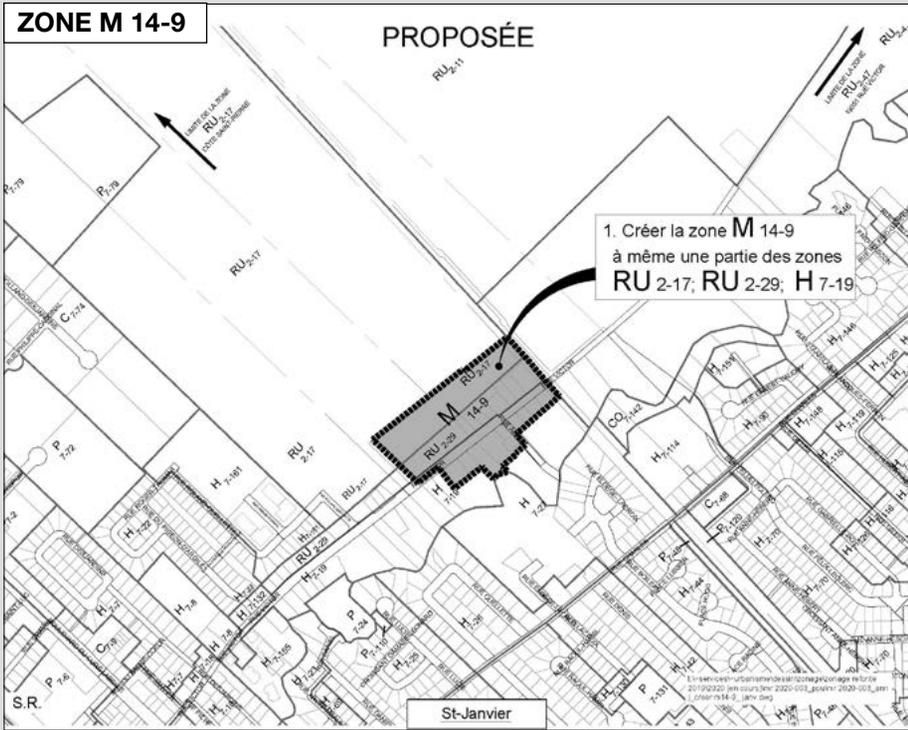
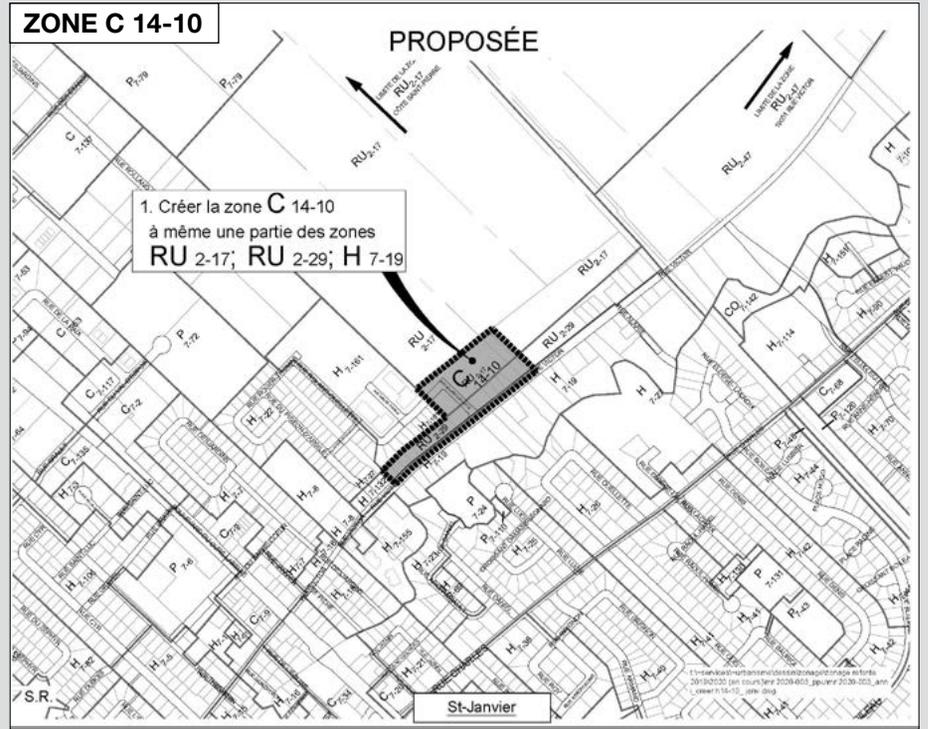
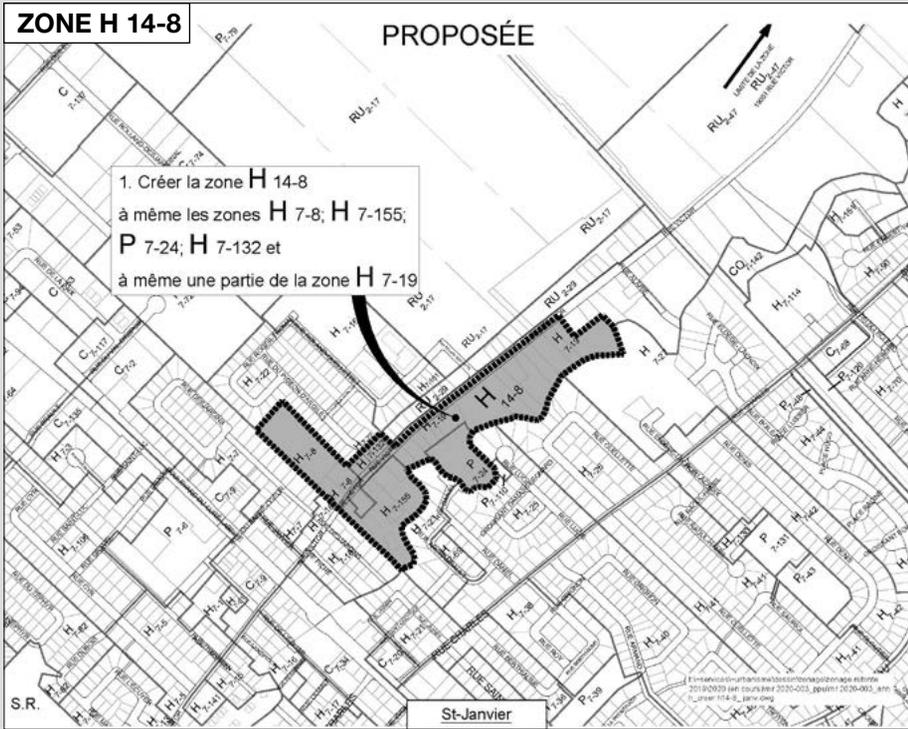
vos issues de secours?

(suite de la page 16)



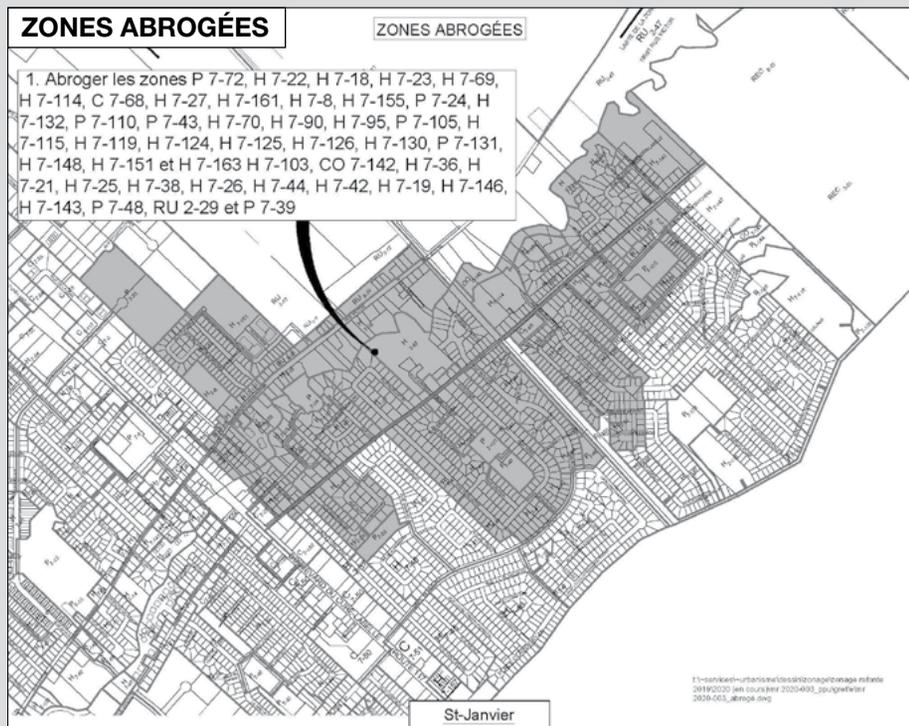
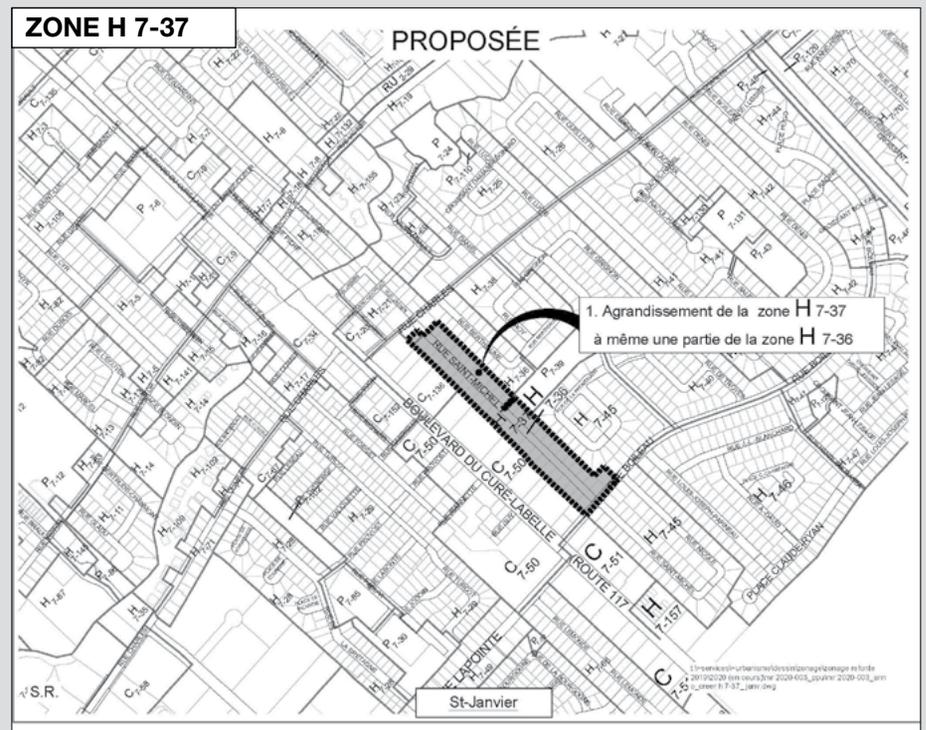
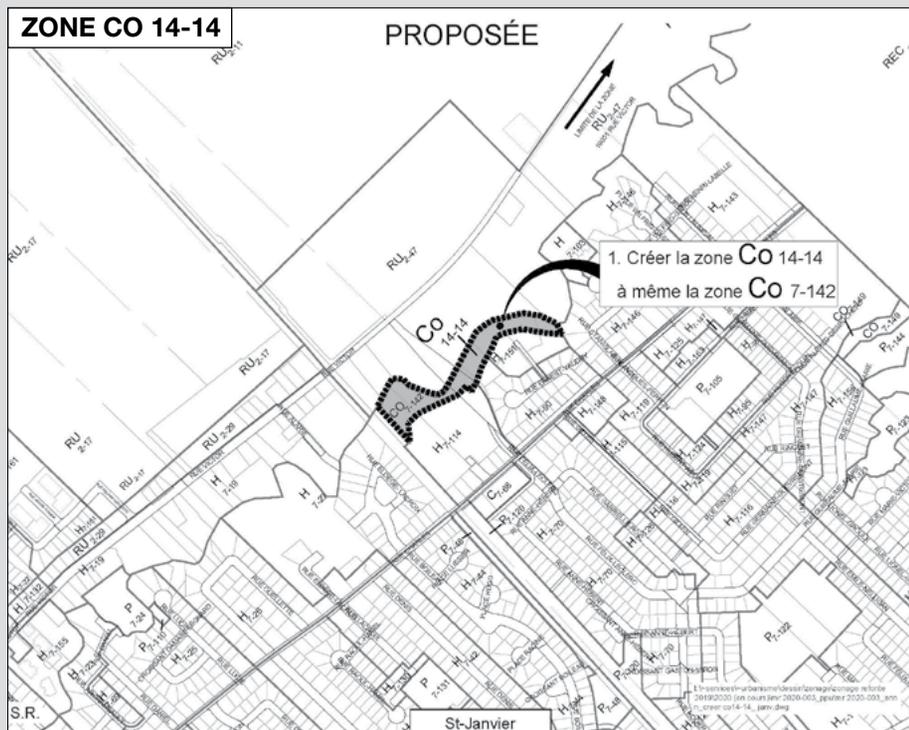
(suite en page 18)

(suite de la page 17)



(suite en page 19)

(suite de la page 18)



QUE la description et l'illustration des zones, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

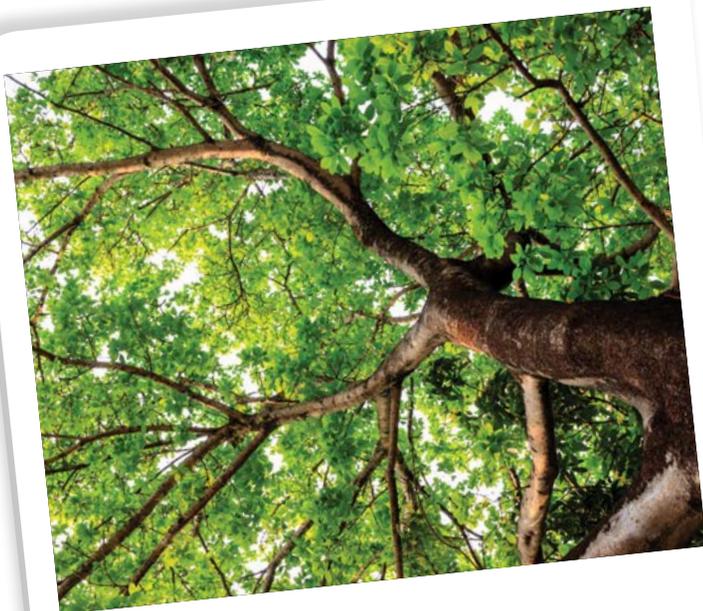
QUE ce projet de règlement sera soumis à une consultation lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le conseil municipal le 23 mars 2020, à 19 h 30, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mirabel, ce 26 février 2020

La greffière,
Suzanne Mireault, avocate



PROGRAMME INCITATIF À LA PLANTATION D'ARBRE 2020

La Ville de Mirabel est heureuse d'annoncer que pour une troisième année consécutive, les Mirabellois pourront se prévaloir d'une aide financière de 50 % à l'achat d'un arbre, jusqu'à concurrence de 75 \$ par arbre et ce, dès le 1^{er} avril prochain. Les conditions du programme ainsi que le formulaire de remboursement sont disponibles sur le site web de la Ville au www.mirabel.ca.

Renseignements: Service de l'environnement 450 475-2006
ou infoenvironnement@mirabel.ca.

27^E ÉDITION

EXPO

COMITÉ DES
ARTS
DE SAINT-BENOÎT

4 et 5 avril
2020

ARTS VISUELS
PEINTURE
DESSIN
SCULPTURE

Centre culturel de Saint-Benoît
9175, rue Dumouchel
Mirabel

RENSEIGNEMENTS :
450 475-8656 | MIRABEL.CA

